

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2011

Président : M. Damien BONFANTI
Vice-président : M. Roger GOLAY
Secrétaire : Mme Louise REY
Membres : Mme Luisa PENTZKE, M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Xavier COULIN, M. Michel DEDERDING, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés : Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Benoit KAUFFMANN, M. André PYTHON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Monsieur Muharrem TEMEL (S)
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2011
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Commission de l'environnement et du développement durable -
Séance du 10 novembre 2011 -
Rapporteur : M. Christian HAAS
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 5 décembre 2011 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
Ecole de la Caroline - Aménagements extérieurs - Crédit
d'investissement (Fr. 2'500'000.--)

p. 160 Arrêté

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

- 8) **Commission de la culture - Séance du 28 novembre 2011 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 5 décembre 2011 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
Réalisation d'interventions artistiques sur le tronçon de tram
Cornavin à Bernex - Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)
- p. 161 Arrêté**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire -
Séance du 30 novembre 2011 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Plan directeur du quartier des Semailles - Etat d'avancement **p. 171 Information**
b) Plan localisé de quartier de Surville - Etat de la situation **p. 172 Information**
c) Audition de représentants de l'Association Les Passereaux **p. 172 Information**
d) Plan localisé de quartier des Marbriers - Secteur E **p. 173 Arrêté**
e) Divers
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire -
Séances des 30 novembre et 6 décembre 2011 -
Rapporteurs : M. Christian HAAS et Mme Suzanne RICHERT**
Résolution Plan directeur cantonal - Genève 2030
- p. 174 Résolution**
- 11) **Commissions des travaux et constructions et environnement et
développement durable réunies - Séance du 1^{er} décembre 2011 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
Dépôt de la voirie de Lancy - Rénovation du bâtiment - Crédit de
construction (Fr. 2'680'000.--)
- p. 192 Arrêté**
- 12) **Commissions des travaux et constructions -
Séance du 1^{er} décembre 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 5 décembre 2011 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Construction de l'école Le Sapay - Crédit de construction
(Fr. 38'300'000.--) **p. 198 Arrêté**
b) Divers
- 13) **Propositions individuelles et questions** **p. 201**
- 14) **Prestation de serment de Monsieur Michel
DEDERDING (PLR)** **p. 204**
- 15) **Questions du public** **Annexe**

M. BONFANTI : j'ouvre la séance du 15 décembre 2011. Je salue la présence de notre Maire, M. RENEVEY, des Conseillers administratifs, M. LANCE et M. BAERTSCHI, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, des chefs de service, des représentants des médias et du public, en nombre ce soir.

J'excuse l'absence de Mme GOMEZ, M. KAUFFMANN et M. PYTHON.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011**1) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR MUHARREM TEMEL (S)**

M. BONFANTI : je prie notre Secrétaire, Mme REY, de bien vouloir lire la lettre de la Chancellerie d'Etat, concernant la démission de M. JAQUET et son remplacement par M. TEMEL.

Mme REY :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Pour faire suite au remplacement de Monsieur Pierre JAQUET, démissionnaire du Conseil municipal, je vous informe que Monsieur Muharrem TEMEL accepte le mandat de conseiller municipal de la commune de Lancy.

En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, je vous prie de bien vouloir procéder à l'assermentation de l'intéressé lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Je vous saurais gré d'informer le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de ma considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service »*

M. BONFANTI : après lecture de la formule de prestation de serment, je vous prie de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets » :

*« Je jure ou je promets solennellement
d'être fidèle à la République du canton de Genève,
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,
De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. TEMEL : je le promets.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. MATHIEU : au point 13, nous allons échanger au sujet d'une résolution du groupe MCG sur la zone bleue au Petit-Lancy, et c'est seulement au point 17 que je vais rapporter le point sur le contrôle de la zone macarons ; en conséquence, je propose que le point 17b) devienne le point 13a).

Il en va de même pour le point 14, Résolution du groupe MCG pour un audit de la Police municipale, au point 17c) je rapporte la présentation de mandats spécifiques attribués aux agents de police municipale ; donc, je propose que le point 17c) devienne le point 14a).

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. FLURY : le groupe MCG demande le renvoi à une séance ultérieure de la résolution demandant un audit de la Police municipale. Nous attendons encore des renseignements techniques pour l'étude du dossier.

M. PERRENOUD : au sujet du point 14, résolution pour un audit de la Police municipale, nous en avons déjà débattu en séance de commission. Je ne sais pas par quel biais ce sujet est passé en commission avant le Conseil municipal.

M. BONFANTI : M. FLURY vient d'indiquer que le groupe MCG retirait ce point de l'ordre du jour.

M. PERRENOUD : d'accord, mais comment peut-on avoir ce point inscrit à notre ordre du jour, alors qu'on en a déjà débattu en séance ?

M. BONFANTI : vu que ce point sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, vous pourrez intervenir sur ce sujet à ce moment-là.

M. PROGIN : j'ai peut-être mal compris, mais le groupe MCG n'a pas dit qu'il retirait ce point, mais qu'il le repoussait. Je propose donc que l'on passe au vote de cette proposition.

M. HAAS : au point n°10, je rapporterai la séance du 30 novembre et Mme RICHERT rapportera la séance du 6 décembre.

M. BONFANTI : il y a une demande pour repousser le point 14) Audit de la Police municipale à une date ultérieure. Je fais voter cette proposition.

Proposition acceptée par 26 oui, 3 non, 2 abstentions.

M. BONFANTI : la proposition de M. MATHIEU pour déplacer le point 17c) au point 14 est dès lors annulée.

Je fais voter la proposition de déplacer le point 17b) au point 13a).

Proposition acceptée à l'unanimité.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

Le procès-verbal est approuvé.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. BONFANTI : le Bureau a reçu la démission de M. Xavier COULIN du Conseil municipal. Le Bureau regrette vivement cette démission, M. COULIN s'étant avéré un élu ouvert, participatif et fort sympathique. La Secrétaire du Bureau va vous lire la teneur de sa lettre.

Mme REY :

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Par la présente, je vous informe que mon déménagement prochain, hors des limites communales, ne me permettra plus de siéger au Conseil municipal de Lancy.

En conséquence, je vous prie de prendre acte de ma démission dudit Conseil municipal avec effet au terme de sa séance plénière du jeudi 15 décembre 2011.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je quitte ce Conseil où j'ai eu grand plaisir à travailler de concert avec ses différents membres, quelles que soient leurs attaches politiques.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes respectueuses salutations.

Xavier COULIN »

M. BONFANTI : le Bureau tient à faire part de ses sincères condoléances et à partager sa peine avec la Conseillère municipale, Mme Suzanne RICHERT, suite au décès de son papa.

Un document de type « canevas » concernant le dépôt d'amendements a été préparé en coordination entre le Bureau et la Secrétaire générale. Les groupes politiques ou les Conseillères et Conseillers municipaux qui souhaitent dorénavant proposer un amendement sur un point à l'ordre du jour lors de la séance du Conseil municipal sont priés de l'utiliser afin de faciliter le travail du Bureau et de la secrétaire du Conseil municipal. Ce document est à votre disposition auprès de Mme CRISAFULLI lors des séances plénières et sur le portail Intranet du Conseil municipal.

Le Bureau a décidé que les résultats des votes des groupes en commission seraient dorénavant indiqués dans chaque procès-verbal. Je tiens à préciser que le résultat des votes ne figurera que dans le procès-verbal confidentiel de la commission et qu'il ne sera jamais rapporté en séance plénière.

Le Bureau a reçu une pétition de 2364 signatures du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges. Je demande à la Secrétaire du Bureau de bien vouloir lire l'objet de cette pétition.

Mme REY :

« Groupement pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges

Pétition contre le déclassement du quartier

Le projet de nouveau Plan directeur cantonal 2030 prévoit, à terme, le déclassement de notre quartier et sa densification.

Notre Groupement fondé il y a 25 ans et qui compte 200 familles cotisantes s'oppose fermement à ce déclassement et a déposé ses observations le 7 juillet 2011 contre le projet auprès de l'Etat de Genève. Cette densification du Plateau de Lancy est une menace sur la qualité de vie de tous les habitants du Plateau :

(extrait de notre argumentaire) :

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

... Contredit de manière flagrante, le plan directeur communal entré en vigueur en décembre 2008, qui exprime la volonté de la commune de Lancy, et de sa population de maintenir notre quartier en zone 5 (villa) dans l'intérêt de tous les habitants du Plateau de Saint-Georges...

... Le Plateau est l'exemple même d'une zone de mixité sociale qu'il faut maintenir comme un modèle du genre.

... Le statut de cette zone a encore été affirmé il y a à peine 3 ans par le Grand Conseil mais la crise du logement existe à Genève depuis 50 ans.

... C'est un poumon de verdure, une niche écologique pour la biodiversité, refuge de nombreuses espèces sauvages. Socialement, c'est un espace de détente, ouvert à la promenade et la mobilité douce, pour les habitants des quartiers densifiés environnants.

... Notre commune est parmi les plus densifiées, selon les statistiques cantonales, et va encore subir un fort bétonnage, avec les projets Praille-Acacias-Vernets, PAV, les constructions des Marbriers en cours, le projet à Surville, etc.

... Et nous subirons une charge fiscale communale en conséquence !

Nos observations sont aussi disponibles sur le site www.sauvegarde-st-georges.org mais aidez-nous à réunir un maximum de signatures, afin d'appuyer notre démarche auprès des Conseillers municipaux et du Conseil administratif de Lancy. Même si vous avez déjà signé pour soutenir notre présentation à l'Etat de Genève, que vous soyez locataire, propriétaire, étranger, habitant ou n'habitant pas le Plateau de St-Georges, n'hésitez pas à le signer et le faire signer par vous-même et vos proches ».

5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : concernant le point 11) Rénovation du dépôt de la voirie, lors de la dernière Commission des travaux, certains Conseillers municipaux estimaient n'avoir pas suffisamment de renseignements sur l'installation des panneaux photovoltaïques. C'est la raison pour laquelle j'ai fait mettre avec l'ordre du jour du Conseil municipal un plan financier de la part du mandataire concerné afin de donner toutes les informations supplémentaires qu'ils souhaitaient avoir.

M. BAERTSCHI : pas de communication.

M. LANCE : j'ai deux petites informations à donner.

Tout d'abord, vous informer que le site Internet de la commune de Lancy a subi un coup de rajeunissement. Je vous invite à le découvrir et à nous faire part de vos observations éventuelles sur ces modifications.

Deuxième chose : je vous rappelle la manifestation de Noël à Lancy qui se déroulera ce week-end à l'école En Sauvy. Nous vous invitons à participer à cette manifestation, et plus particulièrement le samedi matin à 11h00 où il y aura une petite partie officielle.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

- 7) **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 10 novembre 2011 – Rapporteur : M. Christian HAAS
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 5 décembre 2011 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
-

Ecole de la Caroline - Aménagements extérieurs - Crédit d'investissement
=====

M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY rappelle qu'après la rénovation du bâtiment, il reste désormais à refaire tous les aménagements extérieurs, soit cheminements, préaux, piste cyclable et toutes les conduites en sous-sol qui se sont bien détériorées. Ce crédit est donc relativement important et il sera également traité au niveau de la Commission des finances.

M. DESCHENAUX présente ensuite aux commissaires les détails des travaux, en précisant d'emblée qu'ils se sont fortement inspirés de ce qui a été fait à l'école En Sauvy.

Plusieurs questions de commissaires suivent, avec des préoccupations liées à la sécurité de la pataugeoire, à l'éclairage public de certains cheminements, au contrôle de l'eau de la même pataugeoire, aux accès pour le SIS en fonction des travaux du TCOB, aux aménagements de la place de jeux et enfin sur les écarts de chiffres entre les différentes entreprises prévues pour ces travaux. Tant M. DESCHENAUX que ses chefs de service, MM. GUERRERO et VON ARX, sont en mesure de fournir les explications et les précisions demandées par les commissaires.

La dernière interrogation concerne l'installation d'un arrosage qui est prévu automatique. Un commissaire se demande s'il est bien nécessaire d'investir Fr. 30.000.- pour un système d'arrosage de ce type, alors que la moitié de la population mondiale manque d'eau. M. VON ARX répond pragmatiquement que c'est justement avec ce système automatique qu'on économise non seulement en eau mais en francs.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE informe que ce crédit d'investissement de Fr. 2'500'000.-- est prévu en intention au budget des investissements, Fr. 500'000.-- en 2011, Fr. 1'200'000.-- en 2012 et Fr. 800'000.-- en 2013.

M. RENEVEY indique que la réfection concerne les extérieurs et la remise en état de l'éclairage, que les travaux seront sur plusieurs mois en fonction des impératifs scolaires.

L'arrêté est adopté à l'unanimité

M. PERRENOUD : je viens de découvrir que nous avons un document à remplir pour le dépôt d'amendement. Je prie l'huissier de bien vouloir m'en remettre un.

Le groupe UDC adoptera cet arrêté, il est pour nous très intéressant. Par contre, nous faisons tout pour que notre future population ait une vie agréable et quand on sait que plus d'un tiers de la population, que ce soit en Afrique ou au Proche-Orient, manque d'eau, nous trouvons déplorable que la Commune procède à un arrosage automatique. Quand je vous parle de population qui manque d'eau, je ne vous parle même pas d'eau potable.

Nous sommes Cité de l'énergie, ce qui veut dire : pas de gaspillage. Cet été et cet automne, nous avons vécu une sécheresse qui, selon les spécialistes, n'a pas été aussi forte depuis 150 ans. On arrive au mois de novembre et de décembre, l'herbe est toujours verte, les arbres ont

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

continué à pousser sans arrosage automatique. Le seul souci qu'on peut voir, c'est l'arrosage au milieu de la nuit par ces grandes pluies sur les giratoires de Lancy. Nous aimerions que ceci ne se reproduise pas.

Donc, notre amendement consiste à supprimer de cette réfection le point qui concerne l'arrosage automatique.

Avant le vote, je souhaiterais reprendre la parole.

M. RENEVEY : j'aimerais rappeler ce que j'ai dit en commission. Il s'agit effectivement d'un arrosage goutte à goutte. Le but même de ce système est qu'il est ciblé sur l'arbre qu'on a besoin d'arroser, au moment opportun et dans la bonne quantité. A partir du moment où vous n'avez pas ce système, vous devez venir sur place arroser et vous consommez beaucoup plus d'eau qu'un arrosage goutte à goutte. C'est dans ce souci environnemental, que je partage avec le groupe UDC, et contrairement à ce que dit ce dernier, que c'est la meilleure solution pour diminuer drastiquement la consommation en eau.

M. PERRENOUD : je répondrai à M. RENEVEY que ces jours, il pleut énormément. Et la nuit, on peut observer au milieu du giratoire de Lancy le goutte à goutte qui arrose les arbres qui sont au milieu du giratoire. Mais avec la pluie qu'il y a, je ne pense pas que ce soit absolument nécessaire à cette période.

Et puis, j'aimerais que ce vote soit nominatif.

M. BONFANTI : cette demande doit être soutenue par trois personnes. Comme ce n'est pas le cas, il ne s'agira pas d'un vote nominatif. Je fais voter l'amendement.

L'amendement est refusé par 29 non et 2 oui.

L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

- 8) **COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 28 novembre 2011 –**
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 5 décembre 2011 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

Réalisation d'interventions artistiques sur le tronçon de tram Cornavin à Bernex - Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : ce projet, destiné à implanter des œuvres d'art le long des voies de tram entre Cornavin et Bernex, est né d'une proposition innovante de la Commission consultative du Fonds d'art visuel. Initialement pensé à l'échelle de Lancy pour créer des liens entre les lieux, il a rapidement suscité l'enthousiasme des autres communes concernées (tous les magistrats délégués à la culture soutiennent le projet), de la responsable du Fonds cantonal d'Art contemporain (qui participe aussi au financement), de Mark MULLER et, plus largement, du Conseil d'Etat.

Une délégation du Conseil d'Etat a repris le pilotage du projet et l'Etat est devenu promoteur, coordinateur et maître d'ouvrage du projet et en deviendra propriétaire le cas échéant. Un projet de loi a été déposé au Grand Conseil, mais est traité au sein de la commission des

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

travaux. A ce jour, aucune majorité ne s'est encore dégagée clairement, mais plusieurs groupes politiques le soutiennent et le sujet sera à nouveau abordé prochainement.

Ce projet de loi précise notamment les engagements financiers de chacun et il est à souligner que la part restant aux communes bénéficiaires des installations est minimale : sur un total de 5,4 millions, les communes traversées participent à hauteur de Fr. 1'050'000.-, des entreprises privées pour ½ million et Lancy à hauteur de Fr. 200'000.-. Ce crédit d'investissement, s'il est voté ce soir, est bien sûr conditionné à l'acceptation finale du projet de loi par le Grand Conseil. Je vous rappelle par ailleurs que nous avons déjà ici voté les lignes consacrées à ce projet dans nos budgets des investissements communaux 2011 et 2012 et qu'il a également été précisé que le projet formait un tout et ne saurait être scindé.

Il a été souligné que ce projet, tant au niveau du concept que des partenariats, est totalement novateur pour la Suisse et qu'il représente à l'évidence un attrait supplémentaire pour Genève comme haut lieu de culture et d'art, à la manière de démarches similaires entreprises dans des villes européennes telles que Paris, Nice ou Strasbourg autour de leurs nouvelles lignes de tramway.

Le bénéfice attendu ne concerne évidemment pas que l'image extérieure de la ville, mais surtout le quotidien des utilisateurs. Il s'agit en effet de créer de nouveaux lieux de rencontres, de mettre en valeur des passages ou des points de vue, de donner vie aux aménagements urbanistiques et, plus symboliquement, d'ouvrir sur l'imaginaire de chacun.

Mme DAVAL, responsable du Fonds cantonal d'art contemporain, a ensuite procédé à la présentation des interventions artistiques. Un comité artistique composé de compatriotes ayant une expertise dans le domaine de l'art contemporain a ébauché un projet à cinq sites d'implantation, soit un par commune (partagé en trois sections à Lancy), plus une intervention sur un véhicule qui fera le lien entre ces sites géographiques. Les œuvres, toutes d'artistes suisses renommés, ont soit été commandées directement à des artistes ou fait l'objet d'un concours sur invitation.

Je vais vous les illustrer brièvement - les personnes intéressées pourront sans doute obtenir un descriptif plus détaillé dans le dossier préparé par nos déléguées à la culture.

À Genève, le lieu qui a été choisi est celui du passage sous-voies de Cornavin, qui est un lieu sans qualité, sombre, pour ne pas dire complètement glauque. John M ARMLEDER, le plus grand artiste d'art contemporain genevois vivant connu de manière internationale, a conçu un projet destiné à donner du lustre à ce passage sinistre. Un plafond de néons en anneaux, des colonnes de mosaïques iridescentes, qui jouent avec la lumière et intègrent des éléments en miroir qui reflèteront les anneaux de néon situés au plafond.

A Lancy, Silvie DEFRAOUI, artiste dont la renommée est bien établie ici et au-delà de nos frontières, est partie du constat que, d'une part, il existe déjà beaucoup d'éléments sollicitant la vue à hauteur d'homme ou de femme et que, très souvent, les gens qui attendent le tram ou le bus, regardent par terre. Elle a donc proposé une peinture au sol, qui entraîne le regard du spectateur dans des motifs décoratifs. Elle changera légèrement les rythmes des lignes d'une station à l'autre, en gardant les mêmes motifs.

A Onex, Ugo RONDINONE, s'inspirant des monuments mégalithiques de Stonehenge, propose à la fois une figure anthropomorphique, un géant, et une figure qui reprend la forme des monuments mégalithiques.

A Confignon, l'intervention concerne une portion de la route de Chancy qui a été appelée « via Appia » parce qu'elle est rectiligne. Le lauréat du concours, Eric HATTAN, propose de

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

détourner les mâts qui servent de support aux réverbères et aux fils d'alimentation des trams, en leur faisant prendre des aspects étonnants : soit qu'ils n'aient pas de tête, soit qu'ils aient reçu une météorite sur le sommet, soit qu'ils se penchent pour venir raconter une histoire, bref, on peut imaginer mille choses.

A Bernex, le duo LANG & BAUMANN a proposé un pont asymétrique, aussi bien dans la longueur que dans la largeur, au carrefour de la sculpture, de l'architecture et du design. Ce lieu, qui relie la ville à la campagne, pourra aussi servir à accueillir des spectacles, des performances, des manifestations communales.

Enfin, la célèbre Pipilotti RIST propose pour fil rose entre les interventions un tram monochrome de cette couleur, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Dans les discussions de la commission, les points positifs suivants ont été relevés :

- la variété dans la continuité du projet tout au long de la ligne
- l'importance de démocratiser la culture et de donner à voir de belles choses aux gens
- l'importance de donner une âme à l'urbanisation des grands axes
- l'accessibilité des œuvres aux néophytes
- le rôle d'élément-phare et identitaire que peut avoir ce projet dans la future agglomération franco-valdo-genevoise.

Des réticences sont exprimées au niveau des coûts, mais il est relevé que la construction du tram TCOB a coûté Fr. 320 millions à la collectivité et que, si la décision avait pu être prise de manière anticipée, il aurait pu être possible d'intégrer ces interventions artistiques au crédit de construction de ce dernier. Mme COME, directrice du Service cantonal de la culture, signale que les montants proposés restent dans le 1% habituel pour les travaux d'embellissement, au sens large du terme, des travaux publics.

L'importance de la présentation des projets a aussi été soulignée et les services concernés y travailleront (applications pour mobiles, plaquettes, expositions, inaugurations, etc.).

Il est encore mentionné que les votes des communes impliquées devraient être un signe fort en direction du canton.

Invitée à se prononcer, la Commission de la culture se prononce à l'unanimité des membres présents en faveur de l'arrêté.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE signale que la Commission de la culture a repris à plusieurs reprises ce sujet et que lors de la dernière séance, celle-ci a accepté le crédit d'investissement à l'unanimité des membres présents.

L'idée de ces interventions artistiques sur la ligne du TCOB provient d'une réflexion de la Commission consultative du Fonds d'art visuel de Lancy, sur la manière d'intervenir sur cette nouvelle ligne de tram, comme l'ont fait plusieurs grandes villes européennes.

Selon l'idée, il était inconcevable d'imaginer de se cantonner à une seule commune. Ce projet a donc été présenté aux magistrats délégués à la culture des autres communes concernées par le tronçon de la ligne, soit Onex, Confignon, Bernex et la Ville de Genève. Tous ce sont montrés intéressés par ce projet, sous réserve d'un montant raisonnable du financement.

Ce même projet a ensuite été présenté à M. Mark MULLER du Département des constructions et techniques de l'information ; convaincu par celui-ci, il a constitué une délégation du Conseil

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

d'Etat qui regroupe le Département des constructions et techniques de l'information, Département de l'instruction publique et le Département de l'intérieur et de la mobilité qui en deviendra propriétaire si le projet se réalise.

Dès lors le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi « PL 10829 » au Grand-Conseil, qui porte sur un crédit d'investissement de Fr 5,4 millions, avec une participation des communes traversées par la ligne du TCOB ainsi que des participations espérées d'entités privées pour un montant total de Fr. 1,5 million. Qui reste toujours en suspens actuellement auprès du Grand-Conseil étant donné qu'aucune majorité ne s'est dégagée lors de la commission des travaux, suite à la crise financière.

La part des Communes qui est uniquement une participation au projet global et en fonction des moyens de chaque commune s'élève comme suit : Confignon Fr. 100'000.-- , Bernex Fr. 150'000.-- , Onex Fr. 100'000.--, Lancy Fr. 200'000.- et la Ville de Genève Fr. 500'000.--, soit un total de Fr. 1'050'000.--.

M. LANCE indique qu'il s'agit d'un projet novateur en Suisse, il pense qu'il représentera un attrait touristique important pour Genève. A Lancy, l'intervention est prévue sur les trois arrêts situés sur la Commune.

Pour la participation financière de Lancy, il est prévu Fr 100'000.-- au budget 2011 et Fr. 100'000.-- au budget 2012 que le Conseil municipal a voté récemment. L'arrêté précise que ces Fr. 200'000.-- sont conditionnés à l'acceptation du projet par le Grand Conseil. Si celui-ci devait le refuser, ces Fr. 200'000.-- ne seraient évidemment pas utilisés et Lancy renoncerait au projet.

Toutefois, M. LANCE relève que Lancy pourrait envisager de faire malgré tout quelque chose, mais de complètement différent.

Un commissaire regrette que notre commune ait droit aux marquages, pour son coût d'entretien de ceux-ci avec les années et le fait que pour avoir un aperçu correct il faudrait être en hauteur. De plus, il ne comprend pas pourquoi nous n'avons pas fait appel à des artistes moins chers auprès des écoles d'arts à Genève qui auraient fait un travail tout aussi intéressant.

M. LANCE répond que l'entretien de ces marquages, comme celui des autres interventions artistiques sur la ligne du TCOB, sera repris par le Fonds cantonal d'art contemporain. Que les œuvres pourraient être remises en question, mais que le projet doit être pris dans sa globalité, tel qu'il est présenté, afin de valoriser les nombreuses heures de travail et de séances.

Un commissaire s'interroge sur le fait que Lancy pourrait ajourner le projet en attendant la décision du Grand Conseil. Ce qui ne signifierait pas que la Commune est contre le projet.

M. LANCE souligne que Lancy aurait pu attendre une décision officielle, mais il reste persuadé qu'en votant maintenant, elle montre un engagement positif à la députation et aux autres communes. A ce jour, la Ville de Genève ne s'est pas encore prononcée. Et des tractations sont en cours avec des privés pour des participations financières.

L'arrêté est adopté par :

4 voix pour

1 voix non

5 abstentions

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. GOLAY : c'est un projet qui peut être intéressant, en partie, il y a certains éléments qui ne sont pas des plus utiles, comme les marquages, cela a été dit par la rapporteuse de la Commission des finances. Il faudrait être sur une tour de 20 mètres de hauteur pour avoir un aperçu de ces marquages. On peut considérer que ce sera des centaines de litres de peinture qu'il faudra renouveler tous les 5 ans, parce que ce marquage ne sera que temporaire. On a pu le voir avec les fameux pavés roses du Centre ville. Cela a tenu à peine quelques années et cela avait coûté une véritable fortune à la Ville de Genève. Ce sera pareil avec le marquage.

On a voulu prendre aussi des stars comme artistes, très chers. Je pense que ce n'était pas nécessaire vu le nombre d'étudiants en architecture et en art qu'on a sur le canton. On peut trouver d'autres solutions. C'est un projet qui est relativement cher en période de crise. De dire encore que l'on va y passer un tram rose, cela fait rire le public, je le comprends parfaitement. Ce sera déjà certainement une perte pour les TPG puisque ce tram ne pourra pas comporter de publicité. Que l'on aime ou que l'on n'aime pas, cela fait quand même des recettes pour les TPG qui sont utiles pour le développement des transports dans notre canton.

Et bien entendu, il reste la question de savoir ce que va faire le Grand Conseil. La Commission des travaux du Grand Conseil a déjà refusé ce projet. Elle l'estime trop coûteux par rapport à la situation conjoncturelle. Ensuite de quoi, le projet a été renvoyé au Grand Conseil. Le Grand Conseil va devoir se prononcer soit ce soir, soit demain, donc c'est l'incertitude totale. S'il est renvoyé au Grand Conseil, en admettant que celui-ci le renvoie en commission, il y aura certainement des amendements. Donc, aujourd'hui on va décider d'un montant de Fr. 200'000.--, ce n'est pas onéreux pour la commune, parce qu'il y a aussi des choses intéressantes par rapport à ce projet ; cela a été dit, le fameux passage Cornavin, il faut l'améliorer. Aujourd'hui c'est gris, c'est sale, il faut faire quelque chose. Les candélabres, c'est sympathique. Il y a des éléments qui sont positifs malgré tout. Mais il y aura certainement des amendements surtout par rapport aux marquages. On peut le ressentir à travers les diverses discussions qu'il y a eu dans tous les milieux politiques.

Pour le MCG, il est prématuré de voter ce soir Fr. 200'000.-. Lorsqu'on dit que c'est un signal fort qui est donné au Grand Conseil, le signal a déjà été donné par le Conseil administratif. On voit que certains députés du Grand Conseil prennent en considération les affaires des communes. On l'a vu pour divers plans localisés, ils s'asseyent dessus. Notre avis ne changera pas grand-chose à la décision du Grand Conseil.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas contre l'entier du projet, mais pour qu'il soit modifié. Le groupe MCG, au niveau du Conseil municipal, va attendre de voir l'issue de ce projet au niveau du Grand Conseil. Il sera certainement amendé, il y aura des propositions du groupe MCG dans ce sens. Il n'est pas d'une importance capitale de traiter ce soir ce sujet. On peut encore attendre. C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra. Ce n'est pas un manque de courage, mais on fera confiance aux députés MCG pour trouver des solutions qui soient plus adéquates par rapport au projet actuel et peut-être moins coûteuses, si cela est encore possible.

M. PERRENOUD : nous serons plus clairs, comme d'habitude, que le MCG, car nous refuserons ce crédit. Fr. 200'000.-- pour nous, c'est un montant exagéré pour des traits, des traces, des dessins. J'aime beaucoup les Inukshuks d'Onex, pour la représentation canadienne, ce sera très joli à Onex. Mais ces marquages au sol, au niveau de notre groupe, nous les refuserons car nous trouvons cela pas moche, mais on aurait peut-être pu chercher un peu mieux pour que tout le monde puisse les voir et qu'on ne soit pas obligé d'être à l'arrêt et regarder nos chaussures pour pouvoir admirer ces œuvres.

On ne remet pas en question l'artiste ni l'œuvre, mais les dessins et le prix, pour nous c'est excessivement cher. Nous refuserons donc cet arrêté.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. ANNEN : « bonjour ma colère, salut ma hargne et mon courroux, coucou », c'est en paraphrasant Pierre DESPROGES que je commencerai mon intervention.

Quelle ne fut pas ma surprise - je dirai presque habituelle - de voir le double langage que le Conseil administratif tient entre le Conseil municipal du mois de novembre, où lors de la présentation du budget, il a parlé d'austérité et a fait des demandes claires d'économies à tous les chefs de service, certains sont présents ce soir, et aujourd'hui où l'on décide de dépenser Fr. 200'000.-- pour mettre des traits sur une route, faire de la culture à n'importe quel prix. Je pense qu'à un moment il faut savoir dire stop.

Je vais m'arrêter sur le goût et sur le choix des artistes. On décide de récupérer la fossoyeuse d'expo 2002, à chacun son choix, mais je pense que quand on a quelqu'un qui nous met un tram rose de partout, je ne suis pas persuadé que la culture soit accessible à la majorité des personnes... et quand vous verrez la facture, je ne suis pas persuadé que cela vous fera sourire longtemps.

Deuxième problème : sur l'intervention lancéenne, de mon point de vue Fr. 200'000.-- pour des traits sur une route, on aurait pu avoir le même résultat pour beaucoup moins cher, en donnant une bouteille de Chasselas à un ouvrier de Traceroute.

Je pense qu'à un moment, il faut arrêter de rigoler, il faut commencer à devenir sérieux. C'est pour cela que la majorité du groupe PLR refusera cet arrêté.

On ne peut pas tenir un double langage en demandant des efforts à l'administration en période d'austérité et dépenser Fr. 200'000.--. C'est vrai que c'est 1% de l'embellissement du projet cantonal, 1% d'embellissement, cela me paraît correct, mais encore faudrait-il embellir tout cela. De mon point de vue ce n'est pas le cas. Je trouve que là on se moque du monde, on se moque de la population, ces Fr. 200'000.-- pourraient servir à d'autres prestations plus utiles à la population.

Mme CASUTT : je suis un peu surprise du manque d'ouverture de certaines personnes dans ce Conseil. C'est autre chose que les choses toujours classiques, carrées, on met du blanc, du rouge. Là on nous propose quelque chose qui est un peu différent, qui peut plaire ou ne pas plaire, c'est le problème de l'art, cela ne plaît jamais à personne... pardon, à tout le monde.

Par rapport à ce qu'a dit M. GOLAY, les marquages sont sur des passages où il y aura peu de frottements. Si vous regardez bien quand vous attendez à un arrêt de bus ou de tram, les gens regardent plutôt par terre et un peu de couleur et des dessins, cela peut mettre un peu de baume au cœur des gens, dans des périodes justement difficiles. C'est peut-être une bonne chose de mettre quelque chose de différent. Evidemment, parmi les différentes interventions, il y a des choses qui plaisent plus ou moins, certains préféreraient avoir l'intervention qui est sur Bernex ou celle qui est sur Onex.

L'intervention que l'on a à Lancy a quand même une raison d'être et je trouverais dommage de repousser ce crédit. La dernière décision sera celle de l'Etat et si nous pouvions mettre un peu de vie à ces arrêts de tram et ouvrir l'esprit des gens sur quelque chose de différent, ce serait intéressant.

C'est vrai qu'on ne pourra pas mettre de publicité sur le tram rose, mais on espère quand même que cette ligne de tram amènera des gens à prendre cette ligne, pour Fr. 3.50, pour s'y promener.

Pour notre part, on acceptera cet arrêté.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Mme FLOREY BARDET : en Commission de la culture, dont je fais partie, j'étais tout à fait d'accord. C'est vrai que par rapport aux arts, sur ce point, il n'y a pas vraiment de contradiction, mis à part que l'on aurait pu nous présenter plusieurs possibilités au niveau des artistes.

Par rapport aux finances, je continue de dire que la plus grosse part du gâteau vient de l'Etat et il serait quand même judicieux d'attendre le résultat final du Grand Conseil. On devrait repousser le vote ou signaler notre accord pour un éventuel projet au lieu de voter officiellement et qu'après on ait peut-être une réponse négative.

M. MANCINO : le groupe socialiste va voter cet arrêté. Pour une fois, la culture est dans la rue et pas à travers des tags sur lesquels on a beaucoup de critiques. Là, ce sont des artistes de renommée internationale. J'ai rencontré personnellement Pipilotti RIST à la Biennale de Venise où elle représentait la Suisse, des personnes viennent du monde entier pour voir ses œuvres. Pour une fois, Lancy participera à l'arrivée d'une artiste de renommée internationale dans ses lieux. Rien que pour cela, il faudrait voter ce projet.

D'autre part, ce crédit est déjà inscrit au budget 2011 et 2012. Il n'y a donc pas d'enjeu particulier par rapport à un trou dans la caisse de la commune.

Enfin, la première chose que l'on attaque lorsque l'on veut réduire les coûts, c'est la culture. C'est un réel projet de la droite d'attaquer d'emblée cette question-là, la culture. Une société sans culture, à mon avis, c'est une société qui n'a pas d'avenir. Je vous demande donc de soutenir ce projet à l'unanimité.

M. COULIN : vous l'avez entendu tout à l'heure, le projet en question a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission de la culture. Cela signifie par moi également qui fait partie de cette commission. Certains connaissent probablement ma sensibilité, ou mon manque de sensibilité par rapport à l'art contemporain. Toutefois, je trouve intéressant que l'art contemporain puisse être amené dans la rue, au vu et au su de tout le monde, sans être obligé de pousser une porte pour se rendre dans un musée où on a parfois peur ou pas envie de se rendre.

J'ai été aussi sensible aux arguments qui ont été développés concernant les demandes qui ont été faites aux chefs de service de réduire leurs envies pour l'année prochaine. Je balance entre le cœur et la raison et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

M. PERRENOUD : j'aimerais répondre aux Socialistes. Vous nous parlez d'art, de finances, etc. C'est clair que le budget, vous l'avez accepté. Il serait malvenu maintenant de dire que l'on veut faire marche arrière. Mais n'oublions pas que le projet total vaut Fr. 5'300'000.--. Avec cette somme, on peut construire une crèche. Notre groupe trouve maintenant que Fr. 200'000.--, c'est trop cher.

M. MIZRAHI : j'ai un peu de peine à comprendre le raisonnement et le lien, parce qu'on nous parle des Fr. 5'400'000.-- du Canton, on sait aussi l'état des finances du Canton, et à quoi il est lié en termes de baisse de recettes. D'abord on nous dit qu'il faut baisser les impôts et ensuite qu'il n'y a plus d'argent, alors coupons ou faisons des choix entre, par exemple, la culture et les crèches.

Quoi qu'il en soit, ici on vote sur les Fr. 200'000.-- de participation de la Commune de Lancy qui sont inscrits au budget. Notre responsabilité en tant qu'élus lancéens, c'est d'être cohérent et d'aller dans le sens de ce qu'on a voté au niveau du budget.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Ensuite, il appartiendra au Canton de prendre ses responsabilités. Mais ce n'est pas à nous maintenant de donner une excuse au Canton qui pourra dire : Voyez, les communes ne sont pas unies, finalement on ne peut pas aller dans le sens de ce projet.

Non, je crois que les collectivités doivent prendre leurs responsabilités, faire les choix budgétaires qu'elles ont à faire au niveau cantonal, mais nous en tant que commune, on peut se permettre cette participation de Fr. 200'000.--. Il ne s'agit pas tout à coup, en période de crise, de dire qu'on arrête tout. Il s'agit au contraire d'avoir une politique anticyclique et de faire les investissements en période de crise pour économiser en période de haute conjoncture.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je trouve toujours curieux de mettre dans la balance, et toujours comme par hasard en comparaison avec les crèches, les montants investis. Quand il s'agit d'investir dans des terrains de football, il n'y a jamais aucune discussion. Je pense qu'il y a quand même des réflexions à avoir au niveau de cette commune et comme le disait M. MANCINO, à laisser sa place à la culture, compte tenu du rôle fondamental qu'elle a au sein d'une société.

M. ANNEN : je vais quand même répondre à nos amis Verts et Socialistes qui nous parlent avec un angélisme presque chrétien. La culture doit être accessible à tout le monde. Quand j'entends Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN nous parler d'aucune discussion lorsqu'on investit dans des équipements sportifs, c'est un rôle social pour la jeunesse. Je ne suis pas persuadé que des lignes vertes sur une route vont intégrer socialement des jeunes, ou alors si peu.

Pour répondre à M. MIZRAHI sur une politique anticyclique, il n'y a pas de problème on peut faire des investissements. Qu'est-ce qu'un investissement pour quelqu'un de pragmatique comme moi et pas pour des gens un peu dogmatiques ? Un investissement, ce n'est pas juste jeter l'argent par les fenêtres, c'est investir pour que cela profite au plus grand nombre.

J'aimerais, si cet arrêté passe, que l'on mette à côté des lignes sur Lancy le prix, pour que la population soit consciente de ce que coûte une intervention artistique de cet ordre.

D'un autre côté, M. GOLAY nous dit qu'au Grand Conseil, on va amender ce projet. Donc, il risque d'être changé. On va dire oui maintenant pour faire confiance au Canton. Le Canton aura son mot à dire, mais je pense que notre devoir en tant qu'élus municipaux, ce n'est pas de dire oui pour laisser un semblant d'unité au niveau des communes. Si une commune n'est pas d'accord ou certains Conseillers municipaux ne sont pas d'accord, on ne va pas accepter cela à l'unanimité, en tout cas pour ma part ce ne sera pas le cas.

Je pense qu'il faut avoir le courage de ses opinions et arrêter de faire de la démagogie à tout prix en disant que la culture doit être ouverte à tous. Oui, la culture doit être accessible à tout le monde et ce projet n'est accessible qu'à peu de personnes - d'ailleurs le lapsus de Mme CASUTT a été clair - la culture ne plaît pas à tout le monde et ne plaît à personne.

Pour moi, la culture en période de crise, je préfère aller voir une pièce de théâtre ou un spectacle onésien plutôt qu'aller me triturer les méninges sur une ligne de bus, en me demandant pourquoi il y a des lignes vertes par terre. C'est ma position, je la défends en tant qu'élus de la population et je continuerai à refuser cela. J'espère que nos députés au Grand Conseil auront la sagesse de définir des priorités.

D'un côté dès qu'on coupe et qu'on touche à la culture on nous incendie et quand on demande une ligne de budget supplémentaire sans dire où il faut qu'on coupe, on se fait traiter de lâches. Il faut savoir ce que vous voulez, nous avons été clairs, la culture oui, celle-ci à Fr. 200'000.-- non.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. PROGIN : j'aimerais rappeler - on l'a déjà dit plusieurs fois mais c'est important - que la Commission de la culture a avalisé à l'unanimité l'aspect artistique de ce projet, y compris les groupes qui maintenant viennent faire des grandes critiques sur sa teneur.

Ce Conseil municipal est souverain, il prend ses décisions tout seul, il n'a pas besoin de se les faire dicter par le Grand Conseil. Il n'est en aucun cas un instrument de député qui le considère comme un second choix ou une activité annexe.

On a été moteur dans ce projet artistique, il serait cohérent de continuer à le soutenir et on ne va pas se faire instrumentaliser pour qu'après on puisse avoir des argumentaires en commission, fut-elle celle des travaux du Grand Conseil.

M. MIZRAHI : quelques éléments, d'abord sur les prix. M. ANNEN, pourquoi se limiter au prix de l'art. On pourrait également mettre un prix sur chaque route, chaque autoroute. On pourrait aussi afficher un prix sur les avions de combats, mais en grand pour que, quand on est en bas, on voie bien combien ça coûte.

Sur l'accessibilité, quoi de plus accessible que de mettre l'art dans la rue, plutôt qu'il soit dans des musées ou des théâtres. Quoi de plus accessible de mettre l'art dans un tram, dans lequel chacun peu se rendre. Je trouve un peu dommage que quand on parle d'embellissement de notre commune, on trouve que c'est futile et que finalement on peut s'en passer.

Un dernier élément : cet arrêté est conditionnel, ce crédit de Fr. 200'000.-- est accordé uniquement si le Grand Conseil vote le crédit global de Fr. 5'400'000.--. Si le Grand Conseil ne le vote pas, le crédit municipal tombe, il faudra se reposer la question si la Commune souhaite malgré tout faire quelque chose.

Mme RICHERT : j'aimerais attirer votre attention sur le fait que, actuellement à Genève, il y a une véritable volonté politique, et nous devons nous en réjouir, de donner une place importante aux transports publics et parallèlement de qualifier les espaces publics et d'amener l'art dans ces espaces publics.

Ces deux derniers points sont la raison d'être du Fonds d'art visuel qui a été créé en 2006 par le Conseil municipal. Ces deux points font en fait le support de toutes les réflexions menées par la Commission consultative du Fonds d'art visuel.

Chercher à créer des liens entre les lieux et à embellir notre ville sont bien des tentatives de qualifier l'espace public dans le but que la population s'approprie cet espace. Vouloir inclure des artistes dans l'élaboration des projets ou lors de rénovation, c'est bien amener l'art dans l'espace public. On s'approprie un lieu parce qu'on s'y trouve bien, parce qu'on y évolue à l'aise ou encore parce qu'on a du plaisir à le parcourir du regard. Il arrive qu'on soit déconcerté... Un artiste, lorsqu'il ou elle est contacté-e pour intervenir, cherche à s'imprégner du lieu, sa réflexion, son regard, sa sensibilité sont témoins de quelque chose qui nous concerne.

Proposer de ponctuer le cheminement du futur tram TCOB par des interventions artistiques comme l'a fait la Commission consultative du Fonds d'art visuel en mars 2008, c'est tenter de donner un caractère à ce tronçon.

A travers une conception originale de l'éclairage dans le passage Cornavin afin de le rendre plus accueillant, à travers la valorisation du sol aux arrêts sur Lancy par un dédale de dessins géométriques dans lequel peut se perdre le regard (une invite à se détacher quelque peu du quotidien), à travers la proposition d'une sculpture, à Onex, inspirée des monolithes

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

millénaires et destinée à solliciter contemplation et imaginaire, à travers le détournement des formes de sept mâts et lampadaires sur le site de Confignon qui marie humour et poésie, à travers la proposition d'un pont sur le site de Bernex pour symboliser le passage de la ville à la campagne, avec l'installation d'une scène au pied et des gradins sur le tablier du pont en prévision de spectacles, mais aussi l'installation d'espaces de détente... Chaque intervention est vouée à donner une identité aux différents quartiers, chaque intervention est « destinée à être appropriée par la population ».

Pour permettre de mener à bien ce projet, je vous invite, comme la Commission de la culture l'a fait à l'unanimité des membres présents, à accepter l'arrêté proposé permettant l'ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- à titre de participation. En agissant ainsi, nous ajouterons une note artistique à notre penchant pour la logique, l'analyse, nous adhérons à une vision d'ensemble auquel nous convie ce projet devenu ambitieux par les motifs qui le sous-tendent.

M. LANCE : j'ai bien écouté votre débat, qui est en définitive un débat traditionnel lorsqu'il s'agit d'une dépense culturelle ou artistique. C'est le débat que l'on attend toujours, c'est le débat que j'ai eu en Commission des travaux du Grand Conseil, lorsque j'ai été convoqué à deux reprises par cette commission pour ce sujet et le schéma est exactement le même.

Ce que je voulais rappeler, c'est l'historique de ce projet qui est innovant. Comme l'a dit Mme RICHERT, cette idée est venue du Fonds d'art visuel. Ce dernier s'est demandé comment l'on pouvait intervenir sur la future ligne du TCOB, c'était en 2007-2008, pour donner un certain caractère à cette ligne.

Il y a eu discussion. On s'est demandé s'il fallait intervenir uniquement à Lancy ou s'il fallait peut-être élargir notre vision à toutes les communes traversées par cette nouvelle ligne de tram.

C'est effectivement ce qui s'est passé puisque nous avons contacté tous les magistrats délégués à la culture de ces cinq communes et tout de suite, ces magistrats, de différents partis je le précise, ont été emballés par le projet. Bien entendu il y a toujours la problématique financière et l'engagement de ces magistrats a été pris sous réserve de l'obtention d'un crédit de leur Conseil municipal.

On s'est ensuite tourné vers le Conseil d'Etat, en particulier M. Mark MULLER, en charge de la construction de ce tram et là aussi on a eu une écoute attentive de M. MULLER, qui en a parlé à ses collègues. Le Conseil d'Etat a donc mis en place une délégation pour ce projet. Déjà là, au niveau du Fonds d'art visuel, nous étions très fiers que ce projet arrive au Conseil d'Etat et soit repris par celui-ci puisque c'était une première à Genève et surtout une première en Suisse qu'on puisse imaginer des interventions artistiques sur une ligne de tram. Si ce genre d'interventions artistiques existe dans différentes villes européennes, comme Nice, Strasbourg, Paris et d'autres villes, là c'est vraiment l'opportunité pour Genève et la Suisse de disposer de ce genre d'interventions.

Depuis lors, le Conseil d'Etat a repris ce projet et c'est le Fonds cantonal d'art contemporain qui a pris contact avec des artistes. Depuis lors, la délégation du Conseil d'Etat et le Fonds cantonal d'art contemporain ont fait évoluer le projet, d'où ce dépôt de projet de loi au Grand Conseil pour un montant de Fr. 5'400'000.-- avec une participation des communes traversées et également de sociétés privées.

Ce projet est à l'étude au Grand Conseil. La participation de Lancy, je le répète, n'est pas le coût de l'intervention de l'artiste sur les trois arrêts de Lancy, mais c'est une participation sur le projet global, comme l'ont fait également Onex, Confignon, Bernex et la Ville de Genève.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

C'est tout à fait remarquable pour ces communes, et en particulier pour des communes à faible capacité financière comme Onex ou Confignon, qui se sont emballées pour ce projet et qui ont présenté des lignes budgétaires devant leur Conseil municipal. Ces lignes ont été acceptées, il ne reste plus que la Ville de Genève qui doit en discuter au niveau de sa Commission de la culture. Maintenant, nous attendons la décision du Grand Conseil.

Il s'agit vraiment d'investir cette ligne, de lui donner une identité pour que ces interventions artistiques soient vraiment à la portée de tous les voyageurs qui empruntent cette ligne.

D'autre part, si ce projet devait être amendé au Grand Conseil, si par exemple les interventions de Lancy devaient être supprimées, il est bien clair que nous n'engagerions pas ces Fr. 200'000.-- et nous reviendrions peut-être avec un projet uniquement sur Lancy. Pour moi, c'est le projet global qui a été emmené par le Conseil d'Etat et ce n'est pas autre chose. Encore une fois, ces Fr. 200'000.--, c'est une participation à ce projet global.

Effectivement, malheureusement on en parle depuis trois ans, et on arrive maintenant dans une période de récession. M. ANNEN l'a rappelé. Mais je vous rappelle aussi que lors de cette séance de Conseil municipal, vous allez devoir voter pour 43 millions d'investissements. C'est plus que le budget d'investissement prévu pour l'année 2012 et je me réjouis d'avance d'entendre vos remarques sur ces investissements importants.

Encore une fois, on ne va pas laisser la culture de côté parce qu'on arrive dans une crise financière, au contraire, il faut laisser un peu d'imagination à notre population, pour qu'elle puisse s'évader de ses soucis quotidiens.

Je vous engage à voter cette participation de Fr. 200'000.-- conditionnée à l'acceptation de ce projet par le Grand Conseil.

L'arrêté 8) est accepté par 18 oui, 5 non, 7 abstentions (voir annexe).

9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 30 novembre 2011 – Rapporteur : M. Christian HAAS

a) Plan directeur du quartier des Semailles - Etat d'avancement

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI indique que conformément à ce que le Conseil municipal avait voulu, l'ensemble des plans localisés de quartier est densifié à 1,18, ce qui permet de monter à 1,30 selon les constructeurs. Les informations présentées doivent permettre aux commissaires de bien connaître l'avancement des choses, avant la mise à l'enquête des plans localisés et du plan directeur de quartier.

Pour ce faire, M. ZANGHI, architecte mandaté, explique qu'effectivement, six plans localisés de quartier sont réalisés par l'Etat. M. ZANGHI montre ensuite aux commissaires les modifications envisagées, notamment l'espace qui sera connecté avec ce qui est appelé la chambre verte, ainsi que des modifications demandées par la commission d'urbanisme cantonale afin de favoriser des espaces publics. Une séance de coordination prévue pour coordonner les mises à l'enquête du plan directeur et des plans localisés devrait aboutir à une mise à l'enquête du tout mi-décembre.

(Le PDQ est paru dans la Feuille d'avis officielle du 14 décembre 2011).

Séance ordinaire du 15 décembre 2011**b) Plan localisé de quartier de Surville - Etat de la situation**
=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI indique que la commission avait déjà été informée, et qu'il s'agit avant tout de faire un point de situation, qui indique que les parcs Surville-Chuit-Aubert seront du domaine public, comme demandé par le plan directeur communal. Les tractations sont en cours au sujet de la parcelle Aubert.

M. ZANGHI indique ensuite qu'un groupe de travail a été mis en place il y a un an, qui regroupe la Ville de Lancy, l'Etat, les propriétaires représentés ainsi que diverses commissions. Le partenariat avec des bureaux chargés des questions liées au paysage, au trafic et aux études d'impact est également primordial pour dessiner ce plan localisé du quartier.

Plusieurs projections sont ensuite faites aux commissaires, afin de leur permettre de mieux visualiser les enjeux de l'image directrice. Dans les grandes lignes, M. ZANGHI explique que la centralité découle du maintien du parc Chuit et de la parcelle Aubert Chauvet qui sont réunis. Il est prévu notamment certains emplacements pour placer des bâtiments en front de rue et des éléments implémentés dans une zone de verdure avec des espaces relativement larges et une préservation de la végétation respectée.

Des explications sont données sur le transfert des droits à bâtir sur l'ensemble des bâtiments, avec un bon avancement entre toutes les parties. Une précision est donnée au sujet des arbres à abattre : sur les 300 relevés sur l'ensemble de Surville, 150 à 180 doivent être abattus parce qu'ils sont en mauvais état ou vieillissants. Un accord a été trouvé sur les documents de la charte paysagère avec la direction générale de la nature et du paysage.

Un autre élément important concerne la morphologie et la forme des bâtiments. Des images du projet montrent une implantation très aérée qui tient compte également de l'ensoleillement, des arbres et de la végétation. Il est également montré les parcours qui relient l'extérieur et le parc, et le fait que le chemin des Erables sera réaménagé en zone de rencontre et accueillera les places visiteurs.

M. ZANGHI évoque ensuite des aspects liés à la mobilité, au stationnement, à la définition des zones privées-publiques, aux accès principaux du quartier, aux aménagements à prévoir au chemin du Vieux-Chêne, aux gabarits des immeubles. Au final, cela représente 111000 m² de surface brute de plancher à réaliser, ce qui tout en préservant deux parcs de 40000 m², permet une densité globale de 1,19, soit la cible indiquée.

M. ZANGHI précise encore que toutes les études d'impact (bruit, pollution de l'air, tunnel CFF) donnent des résultats corrects.

De nombreuses questions sont ensuite posées par les commissaires, notamment sur les places de stationnement, les hauteurs prévues, sur la participation d'élus au groupe de travail, sur les positions des actuels propriétaires des parcelles.

c) Audition de représentants de l'association Les Passereaux
=====

M. HAAS présente le sujet : la commission reçoit Mme MEYER-CHANSON, présidente, Mme MONTGILARDI, vice-présidente, Mme KEISER secrétaire, et M. VOLKI, trésorier.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

La présidente, Mme MEYER-CHANSON, rappelle que l'association attendait depuis longtemps de pouvoir être entendue, ayant notamment été à l'origine d'une pétition sur le premier projet de PLQ sur le quartier.

Elle explique ensuite aux commissaires les objectifs de l'association et les éléments principaux qui animent sa mobilisation. On peut les résumer ainsi :

L'association souhaite être associée aux projets, dans un processus participatif, favorisant le lien social et l'appropriation du quartier par ses habitants.

Elle veut favoriser l'émergence d'un écoquartier convivial.

Elle a pour objectif de préserver le droit des habitants souhaitant rester en villa et de garantir le droit à un relogement équivalent pour les personnes souhaitant vendre leur propriété.

Elle vise un quartier durable de qualité, avec des préoccupations liées aux espaces verts, à la mobilité douce, à une architecture de qualité. Elle ne veut pas de constructions massives, ni tours, ni barres.

Les représentants citent ensuite plusieurs exemples d'urbanisme réussi en Europe où les habitants ont été associés. Ils indiquent également que le PDQ ne contient aucune réflexion sur la façon de favoriser le lien social, en donnant comme exemple la venue de coopératives de type participatif.

En guise de conclusion, les représentants indiquent ne pas vouloir d'un plan élaboré avec et pour les promoteurs, mais veulent être les acteurs de leur futur.

Une discussion suit avec les commissaires, et M. ZANGHI, qui intervient en tant que mandataire, apporte également plusieurs commentaires ou précisions. Plusieurs commissaires relèvent l'intérêt d'une démarche participative, qui n'est pas une position de « Neinsager ». Un point important est également relevé, lié au volet foncier. Autrement dit, la volonté de plusieurs propriétaires de vouloir réaliser un habitat en commun, ce qui est assez novateur, en refusant que leurs terrains soient bradés, devrait être soutenue.

d) Plan localisé de quartier des Marbriers - Secteur E

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle aux commissaires que désormais, le thème majeur et la centralité du secteur E.

Les acteurs de cette thématique sont un propriétaire marbrier, un propriétaire fleuriste et la Ville de Lancy.

Ce PLQ est désormais prêt à être publié. Il est composé de trois immeubles, avec une densité assez élevée de 1.5. Après de longues discussions avec les propriétaires, un consensus a pu être trouvé.

Des questions sont ensuite posées notamment sur l'emplacement de la maison de quartier, sur la charte paysagère et sur la typologie de la piste cyclable.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

L'arrêté 9d) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : une seule question posée par un commissaire sur le calendrier de la modification des zones territoriales entre Lancy et Onex. La procédure doit durer six mois depuis le moment où elle a été déclenchée.

10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séances des 30 novembre et 6 décembre 2011 – Rapporteurs : M. Christian HAAS et Mme Suzanne RICHERT**Résolution Plan directeur cantonal - Genève 2030**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERSTCHI rappelle que des consultations ont été menées sous diverses formes et qu'il s'agit désormais de donner un préavis positif ou négatif. Un groupe remet alors un texte qui peut être accepté, refusé, amendé ou complété. Si plusieurs commissaires s'expriment alors sur le préavis à donner, plusieurs commissaires s'étonnent de devoir prendre position immédiatement sur un texte qui vient d'être transmis.

Il est donc décidé une nouvelle séance le 6 décembre afin de synthétiser les différents éléments.

Mme RICHERT présente le sujet : la commission se trouve face à trois projets de résolution. En effet, sur la base du document élaboré par le groupe des Verts et selon le vœu de la commission du 30 novembre, le Conseil administratif a rédigé une première résolution adressée au Canton et, en fonction des éléments proposés dans le document des Verts, une deuxième résolution dans laquelle le Conseil municipal s'adresse au Conseil administratif. La troisième résolution est un projet rédigé par le groupe PDC. En complément d'information, la commission reçoit deux documents donnant des indications sur l'occupation moyenne des constructions à Lancy.

La commission se propose de réfléchir sur les éléments contenus dans le projet de résolution adressée au Canton et rédigé par le Conseil administratif. Il s'agit principalement de préavis favorablement ou défavorablement le Plan directeur. Comme la plupart des groupes politiques se sont exprimés avec un « non, mais... » ou un « oui, mais... », la commission se propose de réfléchir sur les éléments contenus dans cette résolution qui participent de ce « mais... ».

Ces éléments sont présentés selon quatre paragraphes incluant chacun une remarque ou un questionnement.

Le premier paragraphe

Sur les 100'000 habitants supplémentaires prévus, quelle part devrait supporter Lancy, sachant que les projets en cours dans des zones déjà affectées à la densification devraient amener plus de 12'000 nouveaux citoyens, ce qui représente 11% à l'échelle du canton (Lancy : 6% de la population du canton).

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Ce paragraphe est modifié ainsi :

Sur les 100'000 habitants supplémentaires prévus, selon le scénario de croissance démographique maximum, quelle part devrait en supporter Lancy, sachant que les projets en cours dans des zones déjà affectées à la densification devraient amener de 8'000 à 12'000 nouveaux habitants, ce qui représente environ 10% à l'échelle du canton (Lancy : 6% de la population du canton).

Cette formulation est acceptée par 7 oui, 2 abstentions

Le deuxième paragraphe

Cette réalité doit être conciliable avec le maintien de la 5e zone existante comme le Plan directeur communal de 2008 l'indique.

Après discussion, ce paragraphe est accepté par 6 oui, 3 non

Le troisième paragraphe

Le déclassement de la 5e zone en 3e zone pourrait amener plus de 50'000 nouveaux habitants: la ville de Lancy supporterait-elle cette augmentation du point de vue des infrastructures, de la mobilité et d'une certaine qualité de vie recherchée ?

Il est observé que:

- il convient de lire que le déclassement de la zone en 3e zone pourrait mener à une population de 50'000 habitants et non de 50'000 nouveaux habitants,
- Lancy se dirige déjà vers 40'000 habitants sans projet de déclassement,
- le problème d'infrastructure est déjà d'actualité.

Ce paragraphe est supprimé par 6 oui, 1 non, 2 abstentions

Le quatrième paragraphe

Le Conseil municipal demande donc au Conseil administratif de réactualiser le plan directeur communal afin d'élaborer des stratégies de développement quantitatif intégrant différents scénarii.

La commission considère que cette demande est interne à la Commune, elle ne s'adresse pas au Canton.

Ce paragraphe est supprimé par 6 non, 1 oui, 2 abstentions

La commission poursuit sa réflexion par l'examen de la résolution du PDC. Elle entre en matière sur deux des remarques proposées concernant la mobilité et la densité.

La commission libelle ainsi celle concernant la mobilité :

- Toutes les formes de mobilité résultant notamment du développement des secteurs PACA et Cherpines devront être négociées avec les autorités communales de Lancy.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Elle devient le troisième paragraphe de la résolution adressée au Canton.

La commission libelle ainsi celle concernant la densité :

- L'augmentation de la densité du solde de la zone villa sur Lancy devra être négociée entre les intéressés (habitants, commune, canton).

Cette proposition est acceptée par 6 oui, 3 non

Elle devient le quatrième paragraphe de la résolution adressée au Canton.

A ce stade la commission se positionne par un préavis négatif au Plan directeur cantonal par 5 voix contre, 2 voix pour, 2 abstentions.

Le projet de résolution proposé par la commission ce soir contient donc un préavis négatif au Plan directeur cantonal assorti de quatre intentions fortes.

Enfin, le principe de la résolution du Conseil municipal au Conseil administratif énoncée en commençant est refusé par 6 non, 1 oui, 1 abstention.

En effet, cette résolution demande une actualisation du plan directeur communal en regard des éléments contenus dans le plan directeur cantonal, or, celui-ci n'est, pour l'instant, pas approuvé.

Mme REY : ce n'est pas la première fois que les Conseillers municipaux sont appelés à se prononcer, par le biais de préavis, sur le plan directeur cantonal. La dernière fois, c'était sur le plan directeur 2001 et le Conseil municipal de Lancy l'avait préavisé favorablement en 1997.

En fonction des très fortes pressions que subit actuellement le marché du logement, ce projet de plan directeur cantonal déchaîne, ce qui est bien compréhensible, les passions et crée des tensions que nous n'avons pas vécues sur notre commune depuis l'initiative dite pour la sauvegarde des quartiers verdoyants de notre Conseiller administratif actuellement en charge de l'aménagement du territoire.

Cette anecdote pour bien prouver que rien n'est jamais figé, ce qui fait entre autre partie des charmes de la vie, et que tout peut évoluer, même les opinions les plus radicales exprimées il y a à peine dix ans.

Selon les théories expérimentées par des études universitaires, il faut six fois plus d'énergie pour convaincre les gens de voter favorablement à un projet qui leur est présenté. Là, il a fallu dix ans.

Le mode de faire préconisé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) prévoit un vote sec OUI/NON et pose problème à bon nombre d'entre nous. En ce qui nous concerne, nous aurions préféré que la procédure suivante soit appliquée :

- Présentation aux Conseillers municipaux, tel que cela a été fait par le DCTI. Elaboration par les groupes de remarques, critiques, demandes de changements, intégrations des remarques des Communiés.
- Synthèse de ces éléments par le Conseil administratif et transfert aux services du département concerné.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

- Prise en compte ou pas des remarques émises par les différentes communes et représentation de ce PDQ remanié ou conservé sans aucune prise en compte des observations.

Là, nous pourrions nous prononcer en ayant l'impression d'avoir apporté notre touche et sensibilité communale au puzzle qu'est un Plan directeur cantonal.

Et dans ce cas, un oui ou un non ont un sens, mais dans la démarche actuelle on est presque poussés à voter blanc par des remarques.

Ce petit préambule énoncé, l'enjeu de cette résolution est d'importance cantonale, et pour bon nombre d'entre nous, le dilemme est patent. Il est bien que notre système démocratique nous permette de nous exprimer, en tant que simple Conseiller municipal, sur un sujet concernant les 460'000 habitants de notre canton. Là, c'est le côté positif de la démarche entreprise par le DCTI en conformité avec la loi fédérale d'aménagement du territoire.

Comme bon nombre de confrères PDC dans d'autres communes, nous sommes fortement déchirés entre une volonté d'être en cohérence avec les grands principes énoncés par notre parti avec force lors de la campagne pour les élections fédérales de 2011, soit tout faire pour qu'un développement dans l'harmonie et répondant aux besoins économiques, sociaux, sportifs et culturels du plus grand nombre soit mis en musique par le biais du PDCantonal, et nos particularités propres à chaque commune. Particularités fortement renforcées par leur situation géographique et leur proximité avec la Ville de Genève.

Chaque commune est touchée de façon très diversifiée que l'on soit à Gy ou à Vernier, ce qui va forcément entraîner des réactions qui ne seront pas les mêmes entre membres d'un même parti.

Cette dualité va également apparaître lorsque les députés, qui vont se prononcer selon les ordonnances habituelles en matière d'aménagement du territoire, après nous et en primauté sur notre vote.

Cette finalité pourrait nous inciter à nous décharger de cette responsabilité en disant : on s'abstient.

De cette manière, on ne prend pas une position pouvant nous sanctionner électoralement et on ne met pas notre parti préféré en porte à faux entre les Conseillers municipaux et la députation.

Cependant, comme nous préférons être acteurs et pas spectateurs, nous ne pouvons nous contenter de ce rôle.

En ce qui concerne notre commune, les remarques qui ont dicté notre démarche et incité à maintenir notre demande d'amendement à la résolution présentée par le Conseil administratif sont les suivantes :

- Nous partons du principe que notre commune est peu touchée par le plan directeur 2030 car elle a déjà beaucoup donné, donne et va encore donner de nombreux logements à la population suite au plan directeur cantonal élaboré depuis des décennies.
- La principale pierre d'achoppement concerne la velléité de déclassement du secteur du Plateau de Saint-Georges de zone 5 villa en zone trois de développement.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

- Echaudé par ce qui s'est passé au secteur de l'Ancien Puits, le département de l'aménagement de l'époque n'avait tenu aucun compte de notre refus de voir déclasser cette zone en troisième zone de développement, nous préférons avoir une position qui peut nous offrir une marge de manœuvre vis-à-vis de l'état.

En fonction de ce qui précède, nous avons déposé un amendement à la résolution que vous devez voter ce soir. Cet amendement propose une modification des deux premiers alinéas de la résolution sur le plan directeur cantonal que vous avez tous reçue. Ces textes avaient déjà été présentés en commission et rejetés au vote. Cependant, nous souhaitons que l'ensemble des Conseillers municipaux se prononce et si nous sommes battus, cela ne nous empêchera pas d'arriver à Noël.

Mme REY (lecture amendement) :

« (...) »

Le Conseil municipal décide

de préavisier favorablement/défavorablement le projet de concept de plan directeur Genève 2030, avec les remarques et interrogations suivantes :

- *Lier le démarrage d'une procédure de déclassement du secteur du Plateau de Saint-Georges à la concrétisation du 90 % des constructions potentiellement réalisables sur notre commune selon le Plan Directeur Cantonal 2001 qui régit actuellement le développement du canton.*

Le potentiel de logements réalisables sur notre commune d'après ce Plan Directeur Cantonal 2001, est d'environ 3590 logements devant permettre à la commune d'accueillir entre 7800 et 8300 nouveaux habitants.

En tout cas aucun nouveau déclassement ne devra intervenir avant 2025.

- *Une fois ce seuil atteint, une procédure de déclassement pourra être entreprise à la condition que dans une forte proportion, cette zone du Plateau de Saint-Georges soit classée en 3ème zone primaire. Un vaste plan d'aménagement devra être élaboré devant permettre une souplesse totale de réalisation au gré et désirs des propriétaires actuels. Lorsque cette procédure sera mise en place, ils devront être associés aux démarches.*

(...) ».

Mme RICHERT : le groupe des Verts a longuement réfléchi à propos de ce Plan directeur cantonal, trop de questions sont en suspens.

Le développement prévu est-il vraiment compatible avec une qualité d'urbanisation ?

La Commune aurait-elle suffisamment d'autonomie pour adapter sa croissance en fonction d'objectifs fondamentaux de qualité de vie quant à la mixité de logements, quant à la consommation d'énergie par habitant, quant à offrir suffisamment d'espaces sportifs, d'activités culturelles, quels véritables espaces laissés à la population pour participer, être actif dans l'évolution de la commune ?

La densité prévue, le grignotage des zones villas nous amènent à nous demander : mais l'avenir des villes ne se situe-t-il que dans l'habitat collectif ?

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Nous vous invitons à accepter cette résolution qui contient un préavis défavorable au Plan directeur cantonal.

M. MIZRAHI : en ce qui concerne le groupe Socialiste, nous soutiendrons la résolution telle que proposée par la commission, soit le « non, mais... », un non assorti d'un certain nombre de remarques par rapport à ce Plan directeur cantonal.

Vous savez que pour le groupe Socialiste, et plus largement pour le parti Socialiste, la question du droit au logement est une question centrale. Cela signifie que nous devons nous atteler à mettre à disposition des logements en suffisance, des logements abordables, et des logements de qualité. Cela fait partie de nos engagements de campagne et, évidemment, nous ne renierons en rien ces engagements.

Cela étant dit, contrairement à certaines communes de notre canton, et plus particulièrement celles qui se situent à l'est - parce que notre canton s'est développé essentiellement vers l'ouest - notre Ville a pris et continuera à prendre ses responsabilités du point de vue de la construction de logements.

Ainsi, nous avons les chiffres sous les yeux, avec les zones déjà actuellement déclassées. Nous avons déjà maintenant un potentiel de 10'000 à 12'000 nouveaux habitants dans notre commune, donc prévu sans déclassement. Cela signifie qu'il faut maintenant exploiter ce potentiel. Ce n'est pas simplement en déclassant qu'on va résoudre le problème du logement. Il faut mener une procédure à son terme et une procédure qui soit concertée par rapport à la construction de logements de qualité. C'est seulement quand on aura utilisé ce potentiel qu'on pourra envisager - cela fait déjà un certain nombre d'années - un déclassement qui devra être progressif, en faveur de projets de qualité, qui devra mettre en avant la concertation et les projets coopératifs, participatifs, avec les habitants et surtout, - cela c'est par rapport à d'éventuels déclassements qui interviendraient plus tard - il s'agit de construire des logements à prix abordable.

Cela signifie également que la Commune doit s'investir en utilisant ses droits de préemption, doit mener une politique d'acquisition de terrains. Cela présuppose que d'éventuels déclassements futurs, qui interviendraient dans un deuxième temps, doivent se faire en utilisant la zone de développement.

En bref, par rapport au texte assez conséquent que le PDC nous propose ce soir en guise d'amendement, le mécanisme qui consiste à dire : utilisons d'abord les zones déjà déclassées et ensuite on se posera la question du déclassement, est une démarche que nous pouvons soutenir.

Par contre, la deuxième partie de cet amendement qui consiste à dire déréglons tout et n'ayons plus les garanties en termes de prix des logements qu'offre la zone de développement, nous y sommes totalement opposés. Nous sommes pour des projets qui soient faits en concertation, des projets de qualité et à prix abordable, et non pas une dérégulation complète qui livrerait simplement des zones entières au bétonnage par des promoteurs.

Tout cela pour dire que nous voterons la résolution telle qu'elle est proposée par la commission avec un préavis défavorable au Plan directeur cantonal pour les raisons que j'ai exposées.

M. REOLON : le groupe MCG va approuver cette résolution avec un préavis défavorable, parce qu'on estime qu'à force de baisser la tête, on finit par tout ramasser et il faudrait quand même réagir.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. PROGIN : on s'est rendu compte que, sur la forme, on aurait dû déposer deux amendements différents. Par conséquent, on souhaiterait scinder notre amendement en deux parties, surtout quand on entend notre pré-opinant MIZRAHI dire qu'il serait favorable au premier des deux amendements.

M. ANNEN : suite à tous les exposés, il est clair que la Commune de Lancy a donné, qu'à un moment il faut qu'on puisse dire quelque chose et arrêter de se faire marcher dessus. Nous préavisons défavorablement le Plan directeur cantonal. Par contre, nous soutiendrons les deux amendements qui nous semblent aller dans un bon sens consensuel du groupe PDC.

M. BONFANTI : nous allons passer au vote des deux amendements.

Mme REY (lecture du premier amendement) :

« (...) »

Le Conseil municipal décide

de préavis favorablement/défavorablement le projet de concept de plan directeur Genève 2030, avec les remarques et interrogations suivantes :

- *Lier le démarrage d'une procédure de déclassement du secteur du Plateau de Saint-Georges à la concrétisation du 90 % des constructions potentiellement réalisables sur notre commune selon le Plan Directeur Cantonal 2001 qui régit actuellement le développement du canton.*

Le potentiel de logements réalisables sur notre commune d'après ce Plan Directeur Cantonal 2001 est d'environ 3590 logements devant permettre à la commune d'accueillir entre 7800 et 8300 nouveaux habitants.

En tout cas aucun nouveau déclassement ne devra intervenir avant 2025. »

M. BONFANTI : cet amendement remplace le premier alinéa de la résolution.

M. MIZRAHI : je ne suis pas sûr que cela le remplace, parce que ce n'est pas vraiment sur le même objet.

M. FAVRE : je souhaiterais que l'alinéa qui dit « *sur les 100'000 habitants supplémentaires prévus, selon le scénario de croissance démographique maximum, quelle part devra supporter Lancy sachant que les zones déjà affectées à la densification devraient amener de 8'000 à 12'000 nouveaux citoyens. (...)* » soit remplacé par celui que nous préconisons, à savoir « (...) *Lier le démarrage d'une procédure de déclassement du secteur du Plateau de Saint-Georges à la concrétisation (...).* Ou alors mettre les deux, mais comme les chiffres sont différents, je ne préférerais pas.

M. BONFANTI : c'est vous qui avez déposé l'amendement, c'est vous qui décidez.

M. MIZRAHI : j'aimerais préciser qu'au vu de ces éléments, nous ne sommes pas pour changer les chiffres. Des chiffres ont été donnés en commission, il n'y a pas de raison de les changer. Dans cette mesure, on ne peut pas soutenir cet amendement avec ces changements de chiffres.

M. FAVRE : le chiffre donné par le Conseil administratif - c'est le nombre d'habitants total - est 3590 logements, qui deviendrait 7900 habitants, qui est notre chiffre. Ce n'est pas 12'000.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. BAERTSCHI : contrairement à M. FAVRE, je pense que c'est important. Si nous voulons être fortement appuyés, il s'agit de montrer que la Ville de Lancy va encore faire de gros efforts, sans devoir déclasser.

Dans la mesure où les deux tableaux que vous avez reçus comprenaient l'un 3,2 habitants par logement et l'autre 2,2, nous avons donné une fourchette de 8'000 à 12'000. C'est bien plus que les chiffres que vous proposez et je pense ne pas mélanger les chiffres. Ces chiffres datent de quelques semaines, ils sont bien entendu évolutifs, mais ils sont bien plus précis qu'un Plan directeur cantonal qui date de 10 ans en arrière. Je pense qu'il nous faut garder ces chiffres. En tout cas, on ne peut pas mettre les deux résolutions l'une avec l'autre, elles se contredisent.

M. FAVRE : 2,2, ce sont les données statistiques du Plan directeur qui est présenté actuellement en cours de discussion. Selon les documents annexés au Plan directeur cantonal, c'est 2,2 qui est donné, et non pas les 3,2.

M. BAERTSCHI : on sait très bien que quand des nouveaux appartements se construisent, il y a plus de personnes qui y habitent, raison pour laquelle nous avons augmenté le 2,2. Ce dernier chiffre est la moyenne générale du canton qui serait moindre que les nouveaux logements construits. Il s'agit d'être un peu réaliste.

M. PROGIN : après conciliabule, on admet que l'on peut changer ces chiffres pour mettre 8'000 à 12'000. On remplacerait le premier alinéa par le nôtre en changeant les chiffres comme suit : « (...) devant permettre à la commune d'accueillir entre 8'000 et 12'000 nouveaux habitants ».

Mme REY (lecture du premier amendement) :

« (...) »

Le Conseil municipal décide

de préavis favorablement/défavorablement le projet de concept de plan directeur Genève 2030, avec les remarques et interrogations suivantes :

- *Lier le démarrage d'une procédure de déclassement du secteur du Plateau de Saint-Georges à la concrétisation du 90 % des constructions potentiellement réalisables sur notre commune selon le Plan Directeur Cantonal 2001 qui régit actuellement le développement du canton.*

Le potentiel de logements réalisables sur notre commune d'après ce Plan Directeur Cantonal 2001 est d'environ 3590 logements devant permettre à la commune d'accueillir entre 8'000 et 12'000 nouveaux habitants.

En tout cas aucun nouveau déclassement ne devra intervenir avant 2025 ».

M. BONFANTI : nous allons passer au vote du premier amendement.

L'amendement est accepté par 18 oui, 11 non et 1 abstention.

M. BONFANTI : nous passons au vote du deuxième amendement.

Mme REY (lecture du deuxième amendement) :

« (...) »

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

- *Une fois ce seuil atteint, une procédure de déclassement pourra être entreprise à la condition que dans une forte proportion, cette zone du Plateau de Saint-Georges soit classée en 3^{ème} zone primaire. Un vaste plan d'aménagement devra être élaboré devant permettre une souplesse totale de réalisation au gré et désirs des propriétaires actuels. Lorsque cette procédure sera mise en place, ils devront être associés aux démarches.*

(...) ».

M. MIZRAHI : j'aimerais préciser que ici on parle des souhaits des propriétaires, mais en fait si l'on passe en 3^e zone simple et non en 3^e zone de développement, c'est donner les mains libres aux promoteurs. C'est vraiment tout le contraire d'une politique où on pourrait avoir des projets concertés, un investissement des collectivités publiques et des loyers abordables.

De plus, je ne suis pas convaincu par la conformité de cet élément avec le droit fédéral parce que les zones de développement, c'est quand même quelque chose qui s'impose en cas de déclassement.

En tous les cas, pour notre groupe, si cet amendement devait être admis, nous voterions contre la résolution au vote final.

M. FAVRE : ce n'est pas contre la loi fédérale. Nous avons posé la question à M. LEUTWYLER qui était présent à la Commission de l'aménagement. C'est tout à fait envisageable.

Pour situer un peu dans le temps où on parle de 2025-2030, d'ici là l'évolution en matière de logements et en matière de terrains et de zones, qu'on enlève le terme zone primaire, c'est un peu provocateur, je comprends votre raisonnement de dire que si c'est en zone de développement, ou en partie, l'Etat peut avoir le contrôle du développement ou à la rigueur préempter sur des terrains. C'est quelque chose qui peut se négocier.

Mais quand on voit le quartier de Surville où d'énormes terrains pouvaient être acquis par la commune moyennant des droits à bâtir, de déplacer des zones, de garder des zones de verdure, de concentrer les constructions ailleurs, peut-être plus denses, tout est variable, tout est évolutif, tout est modifiable. Ce que j'aimerais, c'est ouvrir une porte, ne pas se figer. Ce terme de 3^e zone de développement, c'est assez couru, assez dur, de l'évolution de la vie, les choses bougent.

On parlait de Surville, je me souviens qu'on en parlait déjà en 1995, il n'y a encore pas un mètre cube de béton qui a été coulé. On a encore le temps, les choses peuvent évoluer, les choses peuvent bouger. Ce qu'on voudrait, c'est que les choses ne soient pas figées, d'indiquer à l'Etat qu'on n'est pas fermé à toute possibilité, mais que pour le moment c'est non. Si une fois il y a quelque chose, ce sera une démarche participative à laquelle tout le monde sera associé.

Quand on voit l'évolution des choses depuis les années 70-80, quand la zone de développement a pris son envol, c'était très ferme, très dur, très lié, les gens se faisaient imposer les choses. Maintenant, il y a des discussions, beaucoup de participation, il y a des forums citoyens qui se créent, de plus en plus les gens sont actifs et dynamiques et on ne peut plus faire n'importe quoi. A mon avis, il faut laisser « associer les gens à ces discussions ». En zone de développement, c'est un PLQ qui est fait avec toutes ses contraintes, etc., cela va nous bloquer.

Nous, ce que nous voulons, c'est permettre aux gens d'être actifs. Raison pour laquelle, on propose de ne pas bloquer les choses. Si vous voulez qu'on laisse le terme « 3^e zone » et qu'on

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

enlève le terme « primaire », nous n'y sommes pas opposés, mais ce qu'on ne veut pas c'est que l'entier soit en zone de développement. On peut mettre « *selon les règles de la 3^e zone* » et après ce sera à voir.

Mais ce n'est pas une obligation fédérale de passer en zone de développement. Je suis content de voir que les Radicaux-Libéraux abondent dans notre sens et je vous incite à accepter cette deuxième invite.

M. ANNEN : je trouve que ce deuxième amendement sera accepté dans la forme qu'il est à partir du moment où cela ne devient pas automatiquement une zone de développement parce que les craintes de M. MIZRAHI de voir un bétonnage à tout va et de vouloir quelque chose de participatif et de concerté avec les propriétaires, mettez cela en zone de développement, vous n'aurez rien qui sera construit avant cinquante-soixante ans. A un moment, s'il l'on veut être concerté, il faut laisser une liberté d'action à tout un chacun au niveau du choix et éviter une spoliation qui peut avoir des conséquences dramatiques comme on l'a vu dans certains cas de zone villas au niveau du Grand-Lancy.

Je pense que les gens sont un peu plus intelligents que cela. Si on laisse une certaine liberté, ils seront plus à même de discuter et à savoir ce qu'on peut faire pour cette problématique du logement, avec une concertation des propriétaires.

Nous soutiendrons ce deuxième alinéa, parce que pour nous cela peut être une solution au problème de la crise du logement.

Quand j'entends des gens du parti de M. MIZRAHI, au niveau cantonal, venir accuser les promoteurs immobiliers de la crise du logement, je renverrai au début des années 80 avec l'ancien chef des travaux publics - et je ne le citerai pas, cela lui ferait trop de publicité - qui a bloqué un grand nombre de projets qui pouvaient, à l'époque, se réaliser et qui maintenant défend les locataires pour les problèmes qu'ils rencontrent dont il est en grande partie responsable.

M. MATHIEU : je suis à peu près certain que l'on perd notre temps, voire que l'on se met des autogoals et pire que l'on se tire une balle dans le pied.

Les deux rapporteurs et Mme REY ont été très clairs, le Canton attend un oui ou un non. On en a causé durant deux séances de commission, on a dit « oui, mais... », « non, mais... », on en reparle ici, et maintenant c'est « oui, mais... cela dépend » et cela dépend du lieu, du temps. On est en train de faire un texte tellement vide de sens que les services de M. Mark MULLER ou le Grand Conseil vont rigoler et l'envoyer à la poubelle.

Il faut que l'on arrive à être beaucoup plus clair là-dessus et je trouve que la résolution était le minimum de clarté qu'un Conseil municipal pouvait envoyer à un Canton.

M. MIZRAHI : je suis un peu surpris, j'ai un peu l'impression que c'est la cour des miracles ici. On a des partis qui se sont exprimés clairement en commission et qui maintenant en plénière... Pourquoi pas, au moins les gens montrent leur vrai visage en plénière, qui est un visage de laisser faire aux promoteurs. Je crois qu'il faut faire un vrai choix : est-ce qu'ici on est pour des projets concertés, avec les habitants ou est-on pour des projets qui soient en main des promoteurs ? Si c'est le cas, si on est pour des projets qui soient uniquement en main des propriétaires - pardon, des promoteurs -, il faut effectivement voter la 3^e zone primaire que propose le PDC. Il n'y aura plus de réglementation, les promoteurs pourront faire ce qu'ils veulent et finalement les habitants actuels et futurs seront les dindons de la farce.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. FAVRE : pour répondre à M. MATHIEU, certaines communes ont fait 47 amendements. Nous, nous en faisons quatre. Les collaborateurs dans les services de M. MULLER sont très nombreux et lire 4 amendements ne va pas leur prendre deux mois. On a été incités par M. LEUTWYLER à faire des amendements et à faire des remarques, en faire quatre, ce n'est pas la mer à boire, et cela ne va pas occuper le département pendant deux ans. Des communes ont fait jusqu'à 47 amendements, nous, à côté d'eux, nous sommes vraiment misérables. On ne veut pas provoquer, vous, vous en aviez une série qui faisait presque deux pages, M. MATHIEU. Que vous ne soyez pas d'accord avec la zone primaire, je peux comprendre, mais de dire qu'il y a trop d'éléments...

M. PROGIN : le lapsus de M. MIZRAHI était intéressant. On se rend compte que dans cette zone la qualité d'habitant et de propriétaire se confond pour la plupart et quand on l'entend dire qu'on ne veut pas laisser les propriétaires décider de ce qu'ils vont faire, c'est l'opposé de ce que l'on veut faire nous et c'est pour cela qu'on a déposé cet amendement.

M. ANNEN : je n'aime pas redire les choses, mais je pense que ce que vient de dire M. PROGIN est très important. M. MIZRAHI parle de promoteurs. Je vois dans l'assistance beaucoup de propriétaires et peu de promoteurs, donc des gens qui cherchent des solutions pour continuer à vivre dans la commune dans des conditions qui soient tout à fait respectables. Il faut arrêter de diaboliser les promoteurs et les propriétaires du Plateau de St-Georges sont également des habitants, M. MIZRAHI, je vous le rappelle.

M. MIZRAHI : pour proposer un vrai choix et concilier les intérêts des habitants actuels, la concertation et pas faire cela simplement au profit des promoteurs, je proposerai un amendement de ce point qui dirait : *« Une fois ce seuil atteint, une procédure de déclassement pourra être entreprise à la condition que cette zone du Plateau de Saint-Georges soit classée en 3ème zone de développement. Un vaste plan d'aménagement devra être élaboré en tenant compte des désirs des propriétaires actuels »*.

M. FAVRE : je rappelle à M. MIZRAHI qu'une initiative de l'ASLOCA avait été déposée. Elle a été considérée comme anticonstitutionnelle, mais je ne me fais pas de souci, le Tribunal fédéral va la juger recevable. Cette initiative ne demande rien d'autres que le prix des terrains revienne d'une manière préemptée, ce qu'a fait M. MULLER depuis 4-5 ans. On va revenir à des prix inférieurs et plus des villas valeur à neuf mais valeur actuelle, donc des prix si l'initiative est acceptée, mais j'ai rarement vu l'ASLOCA perdre un vote, c'est pour cela que la zone de développement, j'aime mieux m'en prémunir pour le moment.

Je ne veux pas faire une fixation, mais je parle pour dans 20 ans, certains d'entre nous ne seront plus là, on en verra les effets, mais je suis persuadé d'avoir raison et que dans 20 ans, nos petits-fils ou fils pourront dire de nous : ils ont bien faits de penser comme cela, on est libre de faire ce qu'on veut et ils pourront éventuellement, si la gauche est majoritaire dans ce Conseil, dire qu'ils veulent une zone de développement. Donc, ne nous lions avec rien, parlons juste de 3^e zone, rien de plus.

M. MIZRAHI : la question a été bien posée par M. FAVRE, à savoir : est-ce qu'on défend l'intérêt de la majorité de la population qui a besoin de trouver à se loger à un prix abordable, les propriétaires des villas, s'il y a un déclassement, auront aussi besoin de se loger à un prix abordable. Est-ce qu'on veut qu'on puisse continuer à pouvoir se loger à un prix abordable ou est-ce qu'on veut favoriser la spéculation foncière et immobilière ?

C'est cela le choix devant lequel nous sommes.

M. FAVRE : je vais répondre en professionnel. Se construisent en zone de développement des logements, le coût de construction, que ce soit pour du libre ou du HBM, est quasiment le

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

même. Il ne faut pas croire que cela va amener quelque chose ou des baisses de loyer. Ce n'est que la subvention qui agit sur les loyers des gens.

M. MIZRAHI : ce n'est pas parce que je veux avoir le mot de la fin, mais la réalité, c'est que la zone de développement permet un contrôle des prix, elle permet un droit de préemption des collectivités publiques, elle donne un certain nombre d'outils à l'Etat pour contrôler le marché du logement et pour permettre que le marché ne s'emballe pas en raison de l'exiguïté du territoire et du peu de terrains à disposition. Si l'on ne veut pas de ces règles, c'est dire qu'on laisse le marché libre avec toutes les conséquences que cela aura.

M. BONFANTI : M. MIZRAHI, est-ce que vous maintenez votre amendement et le cas échéant, voulez-vous le relire ?

M. MIZRAHI : oui, je le relis :

« Une fois ce seuil atteint, une procédure de déclassement pourra être entreprise à la condition que cette zone du Plateau de Saint-Georges soit déclassée en 3ème zone de développement. Un vaste plan d'aménagement devra être élaboré en tenant compte des désirs des propriétaires actuels ».

Proposition refusée par 20 non, 7 oui et 2 abstentions

M. BONFANTI : nous passons au vote de l'amendement du PDC.

Mme REY (lecture du deuxième amendement) :

« (...)

- *Une fois ce seuil atteint, une procédure de déclassement pourra être entreprise à la condition que dans une forte proportion, cette zone du Plateau de Saint-Georges soit classée en 3ème zone primaire. Un vaste plan d'aménagement devra être élaboré devant permettre une souplesse totale de réalisation au gré et désirs des propriétaires actuels. Lorsque cette procédure sera mise en place, ils devront être associés aux démarches.*

(...) ».

Proposition refusée par 18 non et 12 oui

M. COULIN : avant de voter la résolution, il faudrait se prononcer sur le favorablement ou le défavorablement qui est une option de la résolution.

M. BONFANTI (lecture de la résolution amendée) :

RESOLUTION

**RELATIVE AU PROJET DE CONCEPT DE PLAN DIRECTEUR CANTONAL
GENEVE 2030 - CONCEPT DE L'AMENAGEMENT CANTONAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011, concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal " Genève 2030 " ;

Vu les observations sur l'enquête publique transmises à la Ville de Lancy en date du 25 octobre 2011 ;

Vu les dispositions de l'article 5, al. 3, de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 2 novembre, 30 novembre, et 6 décembre 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

De préavisier favorablement/défavorablement le projet de concept de plan directeur Genève 2030, avec les remarques et interrogations suivantes :

- Lier le démarrage d'une procédure de déclassement du secteur du Plateau de Saint-Georges à la concrétisation du 90% des constructions potentiellement réalisables sur notre commune selon le Plan directeur cantonal 2001 qui régit actuellement le développement du canton. Le potentiel de logements réalisables sur notre commune d'après ce Plan directeur cantonal 2001 est d'environ 3590 logements devant permettre à la commune d'accueillir entre 8000 et 12000 nouveaux habitants. En tout cas aucun nouveau déclassement ne devra intervenir avant 2025.*
- Cette réalité doit être conciliable avec le maintien de la 5^e zone existante comme le Plan directeur communal de 2008 l'indique.*

(...)

M. BONFANTI : ce dernier point n'est plus conciliable avec le premier.

M. ANNEN : devant ce flou artistique, j'aimerais juste demander une légère interruption de séance pour que les groupes puissent se concerter sur la suite à donner à cette résolution. Je trouve qu'on est en train de partir n'importe comment par rapport à une résolution qui aurait dû quand même être logique. Malheureusement, certains Conseillers municipaux n'ont pas compris la liaison entre les deux alinéas. On se retrouve dans une situation un peu incompréhensible.

Je demande une interruption de séance de 2 minutes pour que les groupes puissent se concerter à l'extérieur et revenir avec un vote clair.

M. FAVRE : il n'y a pas le feu au lac, même si on doit répondre, l'Etat ne refait le Plan directeur que tous les 15 ans, donc on a de la marge. Vu qu'on n'est pas très loin d'une unanimité, pour ou contre cette résolution, est-ce qu'il y a une interdiction à repousser ce vote à une séance après les fêtes, on aura le temps de calmer le jeu, de rediscuter.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

On est la troisième ville du canton, on n'est pas quantité négligeable. La Ville s'est permise ce luxe et nous, nous n'aurions pas le droit ?

On n'est pas très loin d'arriver à s'arranger, cela vaut la peine de refaire un tour de piste et de dire à l'Etat que Lancy a décidé cela et ce n'est pas autrement. On verra ce qui va se passer.

M. BONFANTI : il me semble que le préavis doit être donné pour le 9 janvier.

M. FAVRE : oui, mais la Ville a fait quoi ? Elle a refait un vote. Est-ce qu'on ne peut pas demander un délai ?

M. BAERTSCHI : indépendamment d'un report possible ou pas, je propose que le deuxième alinéa ait la teneur suivante : « *cette demande doit se faire en lien avec le Plan directeur communal de 2008* ». Ce plan directeur est relativement large, simplement c'est une demande qui le précise. Plutôt que de mettre « le maintien de la 5^e zone existante », je propose que l'on mette « la cohérence avec le plan directeur communal ». Si vraiment vous avez envie que l'on fasse une demande, mais si c'est seulement cela qui pose problème, je propose qu'on l'adoucisse en mettant « une cohérence avec le plan directeur actuel », ce qui n'empêche pas la première invite.

M. MIZRAHI : je remercie le Conseil administratif de cette proposition qui a l'avantage de mettre en cohérence l'ancien alinéa 2 avec l'alinéa premier.

Je suis un peu estomaqué par ce que j'entends ici, parce qu'on a eu toute une discussion entre les chefs de groupe et toute une discussion en commission. Tout à coup, on a un groupe ici qui veut aller aux forceps pour faire passer sa conception du déclassement, alors qu'au départ il y a eu un consensus fort sur le fait qu'on ne voulait pas de déclassement, qu'il fallait d'abord utiliser le potentiel existant.

On a un groupe qui brouille les cartes, qui tout à coup se retourne et essaye de retourner les autres. Et voyant qu'il n'y arrive pas, il fait marche arrière en disant que ce n'est pas grave et que l'on répondra hors délai. Non, le Canton a donné un délai, si l'on veut que notre avis soit pris en compte, notre responsabilité est de répondre dans les délais impartis. Ce n'est pas parce que la Ville de Genève ne répond pas dans les délais impartis que l'on doit faire la même chose.

M. PROGIN : en préambule, je goûte peu les allusions gynécologiques de M. MIZRAHI, mais si quelqu'un utilise ce genre d'instruments, ce n'est pas forcément nous et il ne me semble pas que nous soyons les seuls à ne pas avoir arrêté une décision en l'état actuel.

Sur la forme, je ne suis pas persuadé que le Conseil administratif soit la bonne personne pour proposer des amendements.

M. MATHIEU : si cela pose un grand problème au PDC que l'on essaye de sauver ce qu'ils ont proposé, je reprends à mon compte la proposition de M. BAERTSCHI, en disant au PDC que les Verts savent au moins rendre cohérent deux articles.

M. FAVRE : il n'y a pas que le PDC, mais le PLR et l'UDC sont aussi avec nous, donc quand vous faites des attaques, faites-les un peu plus larges.

M. ANNEN : devant cette accalmie plénipotentiaire, je demande une suspension de séance de 3 minutes pour une concertation entre les groupes pour qu'on ait vraiment une décision qui tienne la route par rapport à ce qu'on va voter ce soir.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Cette proposition est acceptée à la majorité des membres présents.

Suspension de séance de 3 minutes.

M. BONFANTI : M. MATHIEU, vous avez une proposition d'amendement.

M. MATHIEU : en ce qui concerne l'alinéa 2, je soutiens ce qu'a proposé notre Conseiller administratif, à savoir « *cette demande doit se faire en lien avec le Plan directeur communal de 2008* ».

M. FAVRE : le plan directeur communal 2008 devra cadrer selon la loi avec le plan directeur cantonal qui va être voté en 2012 ou en 2013. Et si ce plan directeur cantonal dit que la zone du plateau de St-Georges doit être classée, comme ce qui figure sur les projets actuels, en 3^e zone de développement, le plan directeur communal devra se plier à cela. Cette phrase ne sert strictement à rien, c'est du « bouillon pour les morts ».

Si on garde cette phrase, M. BAERTSCHI sera d'accord avec moi, si on dit que le plan directeur communal va cadrer dans un délai de deux ans, je crois, avec le plan directeur cantonal, cela m'étonnerait que ce plan directeur cantonal soit voté en 2012 ou en 2013. Et s'ils acceptent de retirer le déclassement du plateau de St-Georges et de le laisser en zone villa, tant mieux, tout est terminé. S'ils maintiennent leurs exigences, la commune sera obligée de se plier au plan directeur cantonal. Donc, cette phrase n'aura servi à rien.

Par contre, si on donne l'alinéa qu'on a proposé, c'est plus cohérent, cela repousse beaucoup plus loin dans le temps et cela nous laissera libre de négocier tranquillement le jour venu l'évolution de ce périmètre.

M. MIZRAHI : je ne suis pas du tout d'accord avec mon pré-opinant pour la raison suivante. Ici, il s'agit de se prononcer avant l'adoption du plan directeur cantonal et non d'anticiper par ce qui va être fait par la suite. Il s'agit de faire des remarques et le message que nous donnons - c'est le principal message qui ne doit pas être biaisé - c'est que nous devons utiliser le potentiel dans les zones à bâtir existantes avant de vouloir déclasser une zone comme la zone du Plateau.

En adoptant la position du PDC - d'ailleurs il y a eu un vote sur cette question, on n'a pas adopté ce point de vue-là - on brouille ce message, en disant que nous voulons un certain type de zone.

Avec ce qui est proposé par le Conseil administratif, on laisse cette question ouverte, et je crois que c'est la seule solution pour qu'on puisse avoir un consensus et rester flexible.

Si on met dans cette résolution « 3^e zone primaire », on biaise le message, on dit que l'on serait éventuellement prêt à accepter une 3^e zone si c'est une 3^e zone primaire. Le message principal que l'on doit délivrer au Canton, c'est utiliser d'abord les zones à bâtir existantes.

M. BAERTSCHI : je ne veux pas faire de la politique, mais rendre cohérente la grammaire. De toute façon, si le plan directeur cantonal est accepté, on oublie tout ceci. On oubliera aussi ce point.

M. BONFANTI : nous passons au vote de l'amendement de M. MATHIEU.

Proposition refusée par 12 non, 9 oui et 8 abstentions.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. ANNEN : j'ai une proposition à faire. Je devais choisir entre l'incohérence et l'incompatibilité avec mes convictions. J'ai préféré choisir l'incohérence, parce que je ne pouvais pas accepter de mettre quelque chose en contradiction avec mes convictions. Comme vous dites, ce n'est pas cohérent, mais se rapporter au plan directeur communal 2008 l'était encore moins.

Je propose de renvoyer cette résolution à la Commission de l'aménagement du territoire de début janvier, de demander un délai au Canton pour la réponse de la Commune de Lancy, pour que l'on puisse donner une réponse qui fasse preuve d'une unanimité consensuel que nous arriverons, j'espère, à trouver d'ici là.

M. REOLON : je crois que l'on va continuer à discuter pendant des heures sans avancer. Tout le monde veut bien faire, mais on n'arrive pas à trouver une solution. On est en train de se « tirer une balle dans le pied » sans apporter une solution idéale. Je suis d'accord avec M. ANNEN de renvoyer cela en commission et de demander un délai.

M. MIZRAHI : on a plusieurs solutions devant nous. On peut renvoyer en commission avec le risque que notre avis ne soit pas pris en compte et qu'on se ridiculise. C'est déjà en partie ce qu'on est en train de faire.

Je dois dire que je suis estomaqué par l'investissement qui a été fourni - on a entendu les habitants, on a fait des réunions de chefs de groupe, on a fait deux séances de commission - et on arrive pas à se décider ici ce soir. Je trouve cela incroyable en termes d'inefficacité. On nous propose maintenant de parachever le ridicule en ne rendant pas notre position dans les délais.

Face à cela, on a l'alternative suivante. On dit que, effectivement cet alinéa 2 n'est pas tout à fait en cohérence : soit on le garde, soit on le supprime. Il faudrait voter sur son maintien ou non.

On peut aussi faire plus simple, c'est une proposition que j'ai déjà entendue de la part de certains élus : finalement ce sur quoi on doit se prononcer, c'est pour ou contre le plan directeur. On peut aussi bien revenir à la version de base du Conseil administratif, on biffe tout le « mais... » - puisqu'on était tous d'accord sur le « mais... » et que maintenant plus personne n'est d'accord - et on garde uniquement le corps de base de la résolution. C'était la proposition du Conseil administratif.

M. MATHIEU : je suis entièrement d'accord avec M. MIZRAHI.

M. BONFANTI : on va d'abord voter le renvoi en commission.

M. REOLON : je vais rejoindre la position de M. MIZRAHI de ne pas renvoyer en commission.

M. ANNEN : devant ce consensus qui a l'air de s'établir, je préfère un non bref et concis qu'un « oui, mais... » ou un « non, mais... ». Je retire la demande de renvoi en commission et propose de voter un non simple et concis.

Mme CASUTT : de dire simplement « non » au Canton, cela ne veut rien dire, parce qu'il ne saura pas pourquoi on dit non et ce qu'on veut. Pourquoi dit-on « non » : parce qu'on n'est pas d'accord sur la circulation ? Parce que qu'on veut plus de logements ? Si on ne dit pas ce qu'on veut, le Canton ne saura pas dans quelle direction la Commune veut se diriger. Cela pourrait simplement dire que l'on veut plus de logements et que l'on n'est pas d'accord à cause de cela.

Je pense que c'est important de dire « oui, mais... ».

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. PROGIN : sur la forme, comment peut-on accepter des amendements et dire ensuite que finalement les amendements ne nous conviennent pas. On va les barrer d'un simple coup de crayon et décider qu'on ne les a jamais votés. Ce n'est pas possible.

Une fois que les amendements sont votés, on peut tout accepter ou tout refuser, mais on ne peut pas tracer les amendements qui ont déjà été votés, et revenir en arrière sur le vote que l'on a déjà opéré.

M. MIZRAHI : vous récoltez ce que vous avez semé. Il y avait des choses consensuelles qu'on avait discuté en commission, vous avez absolument voulu passer aux forceps certains de vos amendements. Maintenant, le résultat avec lequel vous allez vous retrouver, c'est celui qui, finalement, vous plaît le moins. Mais c'est peut-être celui qui réunit le plus large consensus au sein de cette assemblée.

Soit on vote le texte tel qu'il est, soit on enlève les invites et on n'a plus de problème de cohérence. Mais en tout cas, on ne reporte pas encore, jusqu'à ce que le résultat plaise au PDC.

Mme CASUTT : je pense que vous êtes aussi incohérent, parce qu'au départ, quand on vous a proposé les premiers amendements, vous avez dit que vous accepteriez le premier, mais refuseriez le deuxième, et vous n'avez pas voté les deux amendements. Donc, des incohérences, il y en a partout.

Ce que l'on demandait, ce n'était pas complètement incohérent avec la résolution de base. Cela allait même un peu au-delà, donc je ne suis pas d'accord.

J'ai proposé de dire plutôt « oui, mais... », parce que si l'on dit « non, mais... », c'est comme si on dit qu'on ne veut pas acheter de voiture, mais qu'on aimerait qu'elle ait des pneus neige, et un toit ouvrant. On ne peut pas demander des options si on n'est pas d'accord avec le fond. Il faut commencer par dire oui pour pouvoir mettre des options.

M. ANNEN : je demanderai à M. MIZRAHI d'élargir le mécontentement, ce n'est pas uniquement le PDC, mais le PLR aussi. On essaie d'avancer dans les choses. Mais si vous voulez que cela prenne encore plus de temps, on peut le faire. Je peux redemander de renvoyer en commission et on perdra encore du temps.

Je trouve que quand on parle d'incohérence, M. MIZRAHI, vous parlez d'une acceptation en commission. Je vous renverrai au nombre de votants en commission, il y a eu, si je ne me trompe pas, 5 oui, 1 non et 6 abstentions. Si pour vous, cela avançait de manière clairvoyante quelque chose qui allait être une unanimité complète, j'ai un peu de peine à anticiper.

Ne cherchez pas dans les chiffres, je ne les connais même pas, je viens de les inventer, mais ce n'est pas grave.

Il faut rester cohérent. Pour moi, la cohérence aurait été d'accepter les deux amendements du PDC. On peut partir longtemps dans l'incohérence, si vous voulez, on peut encore faire durer. Je suis désolé pour le public qu'il assiste à cela. Renvoyer en commission, cela aurait permis de prendre une position claire. Et si M. MIZRAHI a peur que l'Etat s'asseye sur notre position parce qu'on va arriver avec trois jours de retard, autant ne pas l'envoyer, parce que de toute façon, de mon point de vue, il y a de grandes chances qu'il s'asseye dessus.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Maintenant, M. le Président, je n'aimerais pas être à votre place pour savoir quoi faire voter. Je refais ma proposition de renvoi en commission.

M. MATHIEU : juste rappeler pour les gens qui nous écoutent qu'il y a eu une séance des chefs de groupe, M. MIZRAHI l'a déjà dit, il y a eu deux séances de commission qui sont arrivées à un résultat très concret, c'est celui qui est sous nos yeux, et on arrive à un autre résultat très concret, c'est que les deux amendements présentés en commission par le PDC ont été refusés.

M. BONFANTI : nous allons voter le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire.

Proposition refusée par 23 non, 6 oui, 1 abstention.

M. BONFANTI : une des solutions serait de supprimer l'alinéa 2. Je fais voter cette proposition.

Proposition acceptée à la majorité des membres présents.

M. BONFANTI : je continue la lecture de la résolution avec l'alinéa 3 :

« (...) »

- *toutes les formes de mobilité résultant notamment du développement du secteur PACA et Cherpines devront être négociées avec les autorités communales de Lancy.*
- *L'augmentation de la densité du solde de la zone villa sur Lancy devra être négociée entre les intéressés (habitants, commune, canton).*

M. FAVRE : au dernier alinéa, quand on entend l'ensemble de Lancy, cela comprend toute la zone villas, y compris le secteur du Plateau de St-Georges.

M. BONFANTI : nous passons maintenant au vote du préavis. Les personnes qui préavisent favorablement le projet de concept du plan directeur cantonal - Genève 2030 veuillez bien lever la main.

Préavis favorable refusé par 24 non et 6 oui.

M. BONFANTI : les personnes qui préavisent défavorablement le projet de concept du plan directeur cantonal - Genève 2030, veuillez bien lever la main.

Préavis défavorable accepté par 24 oui et 6 non.

M. BONFANTI : nous passons maintenant au vote de la résolution avec un préavis défavorable.

M. MATHIEU : maintenant on sait qu'une certaine partie est plutôt favorable au « non » au plan directeur, qu'une autre partie a voté un amendement sur le point 1, que le point 2 a été supprimé, que les points 3 et 4 restent, que la résolution en tant que telle a été complètement dénaturée et que nous sommes d'accord avec l'ensemble de notre œuvre de ce soir.

Résolution acceptée par 25 oui, 5 non (voir annexe).

Séance ordinaire du 15 décembre 2011**11) COMMISSIONS DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE REUNIES – Séance du 1^{er} décembre 2011 –
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

**Dépôt de la voirie de Lancy - Rénovation du bâtiment - Crédit de construction
(Fr. 2'680'000.--)**
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que les deux commissions sont réunies pour les questions sur les panneaux photovoltaïques, d'où la présence des mandataires concernés.

La Présidente accueille ensuite ces mandataires.

Les panneaux photovoltaïques sont prévus pour générer de l'électricité, le bâtiment étant chauffé par Cadiom.

Un échange de questions-réponses se déroule entre les commissaires et les mandataires. Il y est évoqué les sujets suivants :

- La pose de panneaux en façade entraînerait 30% de perte
- La philanthropie des SIG est mise en doute
- La maintenance individuelle de chaque panneau n'est pas un problème
- Les offres et l'ouverture aux AIMP pour les panneaux sont évoquées
- Le cloisonnement du cahier des charges pour les entreprises est vu comme du protectionnisme
- Le flou du contrat SIG ainsi que celui de la planification financière essaye vainement d'être clarifié
- La virtualité de l'offre d'énergie verte des SIG est confirmée

Après le départ des mandataires, d'autres sujets sont débattus :

- La légèreté des renseignements financiers complets sont mis sur le tapis
- Les conditions de l'offre SIG sont controversées
- Le blocage des conditions de pose pour une procédure AIMP ainsi que ses conséquences sont signalés

L'Arrêté est lu et on procède au vote :

En faveur : 10 voix

Non : 1 voix

Abstention : 7 voix

L'Arrêté est accepté.

Le fait que les panneaux n'aient pas été séparés de l'offre complète, bien que cette demande ait été faite et les documents prêts, a provoqué surprise et mécontentement chez certains commissaires. Un plan financier devrait être envoyé avec les documents définitifs avant la séance plénière.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. VINCENT : oui, en effet, cet arrêté est revenu en commission ; oui, en effet, les techniciens étaient là ; oui, en effet, le Conseil administratif n'a rien compris à ce qu'on lui demandait, comme d'habitude.

Comme il vient d'être dit, le but du retour en commission est un but purement financier et économique. En commission, nous avons eu quatre spécialistes, quatre techniciens. Le premier pour nous parler de Cadiom. Je ne sais pas si vous vous rappelez, c'était il y a deux mois, ici, je ne me rappelle pas qu'il y ait eu un problème au niveau de Cadiom.

Il y a eu un spécialiste de l'étanchéité. Je ne me rappelle pas non plus que ce point avait été évoqué comme un problème.

Il y a eu un spécialiste de la pose des panneaux solaires. Là, effectivement, l'UDC a pu avoir ses réponses au niveau des panneaux verticaux le long de la façade.

Il y avait un superviseur de tout cela.

Quid du problème financier ? Inconnu. Nous avons demandé un plan financier qui comprenait, entre autres, les frais annuels que nous devrions payer pour l'entretien de ces panneaux. Silence gêné.

Les Services industriels, puisqu'on a aussi parlé de cet abonnement ; là aussi, on nous a simplement répété ce qui nous avait déjà été dit lors de cette commission.

Tout ceci amène une certaine opacité, un certain manque de transparence à l'ensemble et n'a pas réglé nos problèmes.

Cela a été annoncé au début de cette séance, à l'invitation de ce soir, était enfin ajouté un petit tableau avec toutes les données que nous avons demandées. Il aurait été opportun de l'avoir il y a deux mois et demi en Commission des finances. Il aurait été opportun de l'avoir il y a deux mois au Conseil municipal. Il aurait été aussi opportun de l'avoir il y a deux semaines lors du retour en commission. Il arrive quatre jours avant, c'est difficile de discuter de cela. Pour moi, cela nous permet de voir qu'on devra payer Fr. 10'000.-- par année pour l'entretien, ce qui est quand même un pas en avant.

Au niveau des Services industriels, là aussi, c'est le miracle, c'est Noël avant Noël : les Services industriels sont prêts à nous revendre 34 cts une électricité qu'on va leur revendre à 34 cts. Formidable, oui mais... J'ai encore imprimé ce matin les tarifs des Services industriels qui, pour de l'énergie pure solaire, c'est-à-dire l'énergie que nous allons leur revendre à 34 cts, va revendre au simple quidam, puisque cela concerne plutôt les particuliers, 80 cts le kw/h. Différence 54 cts, bénéfice pour les Services industriels chaque année Fr. 90'000.--, x 25, vous verrez les bénéfices que les Services industriels se font sur notre dos.

A partir de là, nous allons nous engager à racheter la même quantité d'énergie à 34 cts. Combien la paie-t-on aujourd'hui ? On la paie 22 cts. Donc, nous avons accepté le fait d'augmenter de 50 % notre facture électrique.

Voilà la réalité des chiffres qui nous amène aujourd'hui à nous poser un certain nombre de questions. Sans parler du fait qu'il va falloir investir 1 million dans ces panneaux solaires, somme qui n'est pas non plus négligeable.

Ce manque de transparence est fortement agaçant parce qu'il amène une suspicion. Une suspicion que le cahier des charges, tel qu'il est fait aujourd'hui pour les entreprises, pénalise certaines ou a fortiori en favorise d'autres. Une suspicion que certains décideurs dans cette

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

commune, qu'ils soient élus ou employés municipaux, auraient des intérêts qui puissent être personnels pour choisir une société plutôt qu'une autre.

Donc j'invite le Conseil administratif à beaucoup plus de transparence à l'avenir, parce qu'on se retrouve dans des situations où on a vraiment l'impression qu'on nous cache la réalité et on ne peut pas aller de l'avant ainsi.

Je préciserai que le PLR n'est pas contre les énergies renouvelables, n'est pas contre les panneaux photovoltaïques, mais si on veut vraiment en mettre à Lancy, je pense qu'il faut un projet communal global, que ce soit traité en Commission de l'environnement, pour avoir une vision globale de tous les immeubles de la commune susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques, avec une vraie comparaison de prix de différentes sociétés, avec des alternatives pour savoir si c'est intéressant de payer nous-mêmes l'installation ou si on ne peut pas louer l'espace pour que des personnes, qui seraient aussi intéressées à ce marché-là, installent elles-mêmes cela et conclure un bail pour qu'elles nous donnent un loyer.

Peu importe, de multiples possibilités qui permettraient également à Lancy de faire valoir son côté énergie verte. Mais peut-être avec une petite différenciation. Aujourd'hui on nous demande de voter un package, où on met d'office à l'intérieur l'élévation d'immeuble et les panneaux photovoltaïques, cela fait un mélange des genres qui nous déplaît.

Nous proposons un amendement, tel qu'il a été demandé, mais qui ne nous a pas été présenté lors de la dernière commission, qui toucherait uniquement le point 1 du projet, qui dirait ceci :

« (...) »

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 1'795'000.-- ... »

Qui est simplement la différence sur le coût global, moins les frais des panneaux photovoltaïques.

« ...destiné à la rénovation du bâtiment du dépôt de la voirie situé au chemin Gérard-de-Ternier 12 ».

Et que tout ce qui concerne les panneaux solaires soit remis, d'une façon globale, à plus tard.

M. SIDLER : les Verts pensent que le crédit pour le projet de rénovation du bâtiment est déjà accepté depuis plusieurs mois. Je remercie M. RENEVEY, ses services et les mandataires pour les informations qui nous sont arrivées, il est vrai, assez tardivement.

Entretemps, j'avais fait mes propres calculs et j'arrivais au même montant au niveau du prix de revient de cette énergie, 25 cts, sauf que je considère que cet argent qui est investi coûte aussi quelque chose. Il y a un loyer de l'argent qu'il faut ajouter à cela. On serait plutôt un peu au-dessus de 30 cts pour le prix du kw/h.

Je vous rends attentifs au fait que c'est ce prix de revient du kw/h. pour la commune qui est déterminant. Les échanges d'énergie que l'on va faire avec SIG sont virtuels. On les a fixés à 34 cts, on pourrait dire Fr. 2.-- le kw/h. ce n'est pas grave, puisqu'on leur vend à un prix et ils nous le rétrocèdent au même prix, c'est une opération blanche.

Par contre, le prix de revient que l'on n'avait pas en commission, c'est celui-ci qui est déterminant. C'est le prix de notre facture d'électricité pour ce bâtiment, et éventuellement d'autres à côté, pendant 25 ans. C'est cela qui est important.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Aujourd'hui on a des éléments - 25 cts si on ne prend pas en considération le loyer de l'argent, un peu plus de 30 cts si on le prend en considération. Pour moi, c'est un projet valable, que l'on peut voter ce soir, à une condition : c'est que l'on spécifie bien à SIG que l'on veut récupérer les certificats d'énergie solaire, la qualité, parce que sinon ils pourraient les revendre à des tiers. Or, nous les voulons pour le bilan de la Cité de l'énergie de Lancy, pour pouvoir montrer que l'on a produit cette énergie sur nos bâtiments. C'est vraiment quelque chose d'important, j'insiste là-dessus.

Le fait que Lancy devienne producteur d'énergie est quelque chose que les Verts saluent. C'est pour cela qu'on a été particulièrement attentifs à ce projet et relativement critiques sur le montage et la transparence qu'il y a eu lors de son élaboration. Pour nous, ce n'est pas juste un geste, comme cela a pu être mentionné dans les procès-verbaux. Non, c'est une première pierre et l'on compte bien que Lancy rattrape son retard au niveau de la production d'énergie locale et renouvelable et qu'on puisse être fier d'avoir un parc de production solaire sur un certain nombre de bâtiments, qui puissent correspondre à un certain montant de watts solaires par habitant, comme cela se fait en Ville de Genève ou d'autres communes.

Pour cela, je pense qu'il va falloir aussi qu'on puisse avoir une vue sur la production de cette centrale et nous souhaitons que chaque année le bilan de production, les coûts d'entretien et le prix réel du kw/h. soient donnés en information au Conseil municipal.

Au contraire de ce qu'a proposé le parti libéral-radical, nous proposons de voter les deux objets ce soir et de prévoir de plancher, à l'avenir, avec le Conseil administratif sur un véritable plan d'énergie renouvelable sur la commune.

M. RENEVEY : je voulais donner deux-trois informations.

Tout d'abord, dire que j'ai trouvé détestable les propos de M. VINCENT et ses sous-entendus. Je ne polémiquerai pas là-dessus, mais je tenais à le dire.

Chaque demande de la commission a été satisfaite. On a donné un certain nombre de dossiers et d'informations au cours de la première séance. Un certain nombre de Conseillers municipaux, peut-être à juste titre, ont souhaité avoir plus d'informations. On est revenu avec une deuxième séance qui a été élargie à la Commission de l'environnement. Certains Conseillers municipaux n'étaient toujours pas satisfaits. J'ai tenu compte de cela pour demander des chiffres supplémentaires pour que vous puissiez décider en toute connaissance de cause.

Maintenant, quand j'entends qu'on me reproche de faire venir les différents mandataires qui pouvaient répondre à toutes les questions...Effectivement, Cadiom n'était peut-être pas directement incriminé sur la question des panneaux photovoltaïques, mais s'il y avait des questions, au moins, le mandataire était là pour y répondre. L'étanchéité était importante car elle avait un lien avec les panneaux photovoltaïques.

Venir dire qu'une fois on est trop transparent, et que certaines fois, on ne l'est pas assez, je trouve cela aberrant.

Enfin, on avait l'opportunité de faire une nouvelle étanchéité sur tout le bâtiment. On avait une surface de toiture plate disponible. Nous en avons déjà parlé lors de la précédente législature. Tout était ouvert. Nous pouvions partir de la simple mise à disposition du toit pour que les SIG ou d'autres investissent eux-mêmes. Nous pouvions aussi faire un geste fort - et c'est ce qui a aussi suscité l'intérêt du Conseil municipal - pour la pose de ces panneaux solaires photovoltaïques. Et c'est avec l'aval du Conseil municipal que nous sommes allés de l'avant dans cette réflexion. Les panneaux solaires ont d'ailleurs été inscrits au budget.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

On sait qu'il y a de très nombreuses entreprises qui, aujourd'hui, installent des panneaux solaires. Je ne pense pas que ces entreprises soient philanthropiques et de nombreuses collectivités aussi les posent. Il y a un intérêt à la fois financier, mais aussi, on l'a dit plusieurs fois, le geste vis-à-vis de la collectivité et un message qui est là derrière, c'est aussi de trouver des solutions alternatives à l'énergie fossile. On le sait, le réchauffement climatique nous menace, il faut en tenir compte et il est aussi de notre responsabilité d'en tenir compte.

Vous avez également mentionné Cité de l'énergie, c'est directement quelque chose que l'on fait concrètement, qui est un exemple, et qui compte pour un certain nombre de points pour le label Cité de l'énergie et qui montre, par là même, notre intérêt pour ce type d'énergie.

C'est avec tous ces considérants que nous sommes arrivés aujourd'hui à ce projet en vote par votre Conseil.

M. ANNEN : j'ai juste une remarque par rapport à cette demande d'amendement. Pour moi, il y a deux problématiques qui se posent. La première est le choix de la surétanchéité avec les panneaux photovoltaïques et les risques de cloisonnement par rapport à un cahier des charges qui sera trop restrictif pour laisser une porte ouverte complète à l'innovation. Cela me pose un problème. Sur ce dossier, on m'a répondu clairement qu'il n'y avait pas de problème. J'attends de voir, mais je resterai attentif, si notre amendement n'est pas accepté, aux prochains dossiers pour qu'on ait bien quelque chose qui soit le plus efficace possible, et le plus efficient. L'efficacité n'est pas forcément au niveau des panneaux photovoltaïques, de faire de la surétanchéité par rapport au montant de l'investissement qu'on devrait avoir. Il va pratiquement être de 20-25 ans, alors qu'il y a d'autres techniques actuellement qui peuvent être amorties plus rapidement et qui peuvent être plus intéressantes. Mais on ne va pas revenir là-dessus ce soir.

Et puis, vous dire que le groupe PLR, si son amendement est refusé, s'abstiendra pour ne pas bloquer cette rénovation qui pour nous est nécessaire.

Par contre, je reviendrai encore sur une chose. J'ai été choqué d'entendre un des mandataires nous dire, lors de cette commission, que pour l'instant nous n'avions pas déposé les autorisations de construire pour les panneaux photovoltaïques, mais que cela ne devrait pas poser de problème parce que c'est à la mode. Alors, si on obtient des autorisations de construire parce que les choses sont à la mode, je me fais un peu de souci pour le département de notre Conseiller d'Etat Mark MULLER. J'espère que c'est juste une métaphore linguistique un peu mal choisie, et qu'il y a un autre investissement que le fait d'être à la mode de poser des panneaux photovoltaïques, ce qui est le cas à la Commune de Lancy.

M. PERRENOUD : pour une fois, je serai d'accord avec les socialistes, mais ce n'est vraiment pas dans mes habitudes. Il y a dans ce dossier une volonté de faire de l'énergie renouvelable. Vous savez que l'UDC n'a rien contre le nucléaire, mais dans ce projet nous allons voter oui. Je crois qu'il faut donner un déclencheur dans cette commune pour que l'on vote pour ces énergies renouvelables. Nous allons approuver ce projet. L'amendement que le PLR propose, nous allons aussi le soutenir. Et nous espérons, comme l'ont proposé plusieurs personnes, que ce n'est qu'un début et que l'on continuera dans l'énergie renouvelable.

Mme CASUTT : c'est une remarque qui va un peu dans le sens du coût de l'énergie photovoltaïque. Je pense qu'il faudrait avoir une volonté politique de faire plus d'énergie renouvelable. On a un bâtiment qui est bien situé pour pouvoir faire ces panneaux photovoltaïques. Je pense qu'il faut qu'on y aille. En ce qui concerne la rénovation du bâtiment, cela ne se remet de toute façon pas en cause.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. REOLON : j'ai une question. On parle de 31 cts le kw/h qu'on vend aux SIG. Sur combien d'années ? Vous imaginez 31 cts sur 25 ans, on va fermer les centrales nucléaires les unes après les autres. Dans 25 ans, combien cela va-t-il coûter ? Comment allons-nous payer 31 cts ?

M. FONTAINE : le groupe MCG votera favorablement ce projet, parce qu'il faut rénover le toit et mettre des panneaux solaires. Par contre, là où je ne suis pas d'accord avec ce que M. le Maire nous a dit tout à l'heure, c'est qu'on a eu différentes possibilités d'investissement par rapport aux SIG, en tout cas trois, et on ne nous a, à aucun moment, proposé un plan financier. On a eu trois possibilités, aujourd'hui on a des chiffres qui nous permettent de calculer ce qu'on a envie. Mais, jamais, on ne nous a proposé trois schémas avec trois poteaux, et où l'on pouvait choisir entre A, B, ou C, avec le coût indiqué pour chacune des propositions. On n'a jamais eu cela. Donc, le PLR a raison, si on avait eu ce simple petit calcul, il n'y aurait pas de discussion aujourd'hui.

M. RENEVEY : il y a eu une étude d'un bureau extrêmement réputé, Amstein & Walther, qui a regardé les différentes variantes, vous avez reçu le document qui montrait les variantes les plus intéressantes, c'est sur cette base que l'on est parti. Il était tout à fait loisible à ce Conseil municipal de souhaiter une autre version et d'aller dans un autre sens. Rien ne l'empêchait.

M. BONFANTI : nous allons voter l'amendement proposé par M. VINCENT.

M. VINCENT (lecture de l'amendement) :

« (...) »

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 1'795'000.-- destiné à la rénovation du bâtiment du dépôt de la voirie situé au chemin Gérard-de-Ternier 12 ».*

Proposition refusée par 16 non, 11 oui, 3 abstentions.

M. BONFANTI : nous passons au vote de l'arrêté.

L'arrêté 11) est accepté par 20 oui et 10 abstentions (voir annexe).

* * * * *

M. HAAS : j'aurais une motion d'ordre à vous faire voter, à savoir traiter encore le point 12) ce soir, car il y a un arrêté, reporter à une prochaine séance les points 13 à 18, et traiter les points 19 à 21 encore ce soir.

M. BONFANTI : je fais voter la proposition de M. HAAS.

Proposition acceptée par 15 oui et 13 non.

* * * * *

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

- 12) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 1^{er} décembre 2011 –
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 5 décembre 2011 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
-

a) Construction de l'école Le Sapay - Crédit de construction (Fr. 38'300'000.--)
=====

M. ANNEN présente le sujet : en préambule à l'arrivée des mandataires, la corrélation entre les chiffres du SRED à l'égard des nouveaux élèves et l'ouverture de l'école, pour éviter la sous-occupation, est évoquée. Il en sera tenu compte.

Les mandataires, le maître d'œuvre et les commissaires abordent les différents sujets soulevant des questionnements, tels que :

- L'ouverture de l'école pour la rentrée 2015 est plus réaliste
- L'augmentation substantielle des coûts est due à un poste oublié lors de la première version et à des demandes ultérieures
- L'équipement en cuisine est éclairci
- L'amélioration de la sécurité autour des puits de lumière est étudiée
- Les accès sont finalisés
- La piscine fera 24°
- La suspension de la 2^{ème} étape pour des problèmes économiques peut être envisageable
- Le vote de Plan-les-Ouates n'a pas encore eu lieu
- La convention d'exploitation sur le principe 50/50 entre les deux communes est en cours de rédaction

L'arrêté est accepté à l'unanimité par l'UDC, le MCG, le PDC, Les Verts, le PS et le PLR.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE informe que seuls Fr 29'000'000.-- sont prévus en intention au budget des investissements 2012, répartis de 2012 à 2015. Alors que le crédit de construction proposé se monte à Fr 38'000'000.--.

M. RENEVEY informe qu'après négociation, l'Etat a accepté une baisse du franc au mètre carré, passant de Fr. 100.-- à Fr. 93.-- pour des parcelles destinées à la construction de bâtiments publics. L'achat du terrain se monte à Fr. 985'000.--.

Le projet prévoit un système pavillonnaire, avec des locaux parascolaires, des salles de société, de musique, un bâtiment sportif et les bâtiments scolaires proprement dits, pour arriver en deux étapes à une école de 24 classes d'ici 2020.

Il mentionne que cette école est destinée à être un lieu de vie central entre les parties sur Lancy et Plan-les-Ouates. Et une vie de quartier dans ce périmètre.
Il est prévu 700 logements pour Plan-les-Ouates et 739 pour Lancy.

Un commissaire relève que les sommes investies sont importantes. Il demande si le délai n'est pas trop juste au niveau de la capacité financière de la Commune.

M. LANCE répond qu'avec des investissements aussi importants que les écoles, la Commune sera obligée de contracter de nouveaux emprunts.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Après une baisse de sa dette qui s'élève à Fr. 95 millions à fin 2011, elle va rembourser un emprunt de Fr. 10 millions qui arrive à échéance à fin janvier 2012. La Commune devra emprunter immédiatement après la même somme afin de couvrir ses nombreux investissements.

Il ajoute qu'il faudra comptabiliser les amortissements, soit env. 1,2 million par année, ainsi que les frais de fonctionnement de l'école et couvrir ses charges. L'amortissement sera de 30 ans.

Mme ANDREY indique que pour les 10 millions, la Commune empruntera sur 6 ans avec un taux à 1,6 et qu'elle va procéder à un appel d'offres.

M. GUERITEY confirme sur demande d'un commissaire, qu'un concierge est prévu et que son salaire n'a pas été inclus dans les coûts d'entretien. Et que le service du bâtiment s'est concentré sur l'entretien en termes d'énergie, de fourniture et de nettoyage. Et que les coûts induits et de l'entretien sont divisés entre Lancy et Plan-les-Ouates.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. RENEVEY remercie la commission pour son soutien unanime du projet. Il souligne qu'il s'agit d'un des montants les plus importants jamais votés par la Ville de Lancy.

Mme CASUTT : cette école est un très gros budget, sans aucun doute un des plus gros montant jamais voté sur la Commune de Lancy.

Mais cette école est plus qu'une école, c'est le bâtiment central d'un nouveau quartier qui, nous l'espérons, tiendra lieu de place de village.

Ce sera un lieu de rencontre et d'animation, car ce bâtiment aura en plus des classes d'école, une salle de gym, une piscine, des locaux pour les sociétés, des locaux de musique, une bibliothèque, un restaurant scolaire et une salle polyvalente. Le préau de l'école sera également l'esplanade publique où il sera possible d'organiser des manifestations pour les habitants du quartier.

Le concept énergétique du bâtiment répondra aux critères de très haute performance énergétique, mais il ne sera pas labellisé « Minergie » car nous nous sommes battus pour éviter les frais liés à ce label. L'important étant la qualité énergétique du bâtiment et non le label.

Nous espérons que ce bâtiment atteindra nos objectifs et nous réjouissons de donner à ce nouveau quartier un espace dédié à l'éducation, la culture et aux loisirs.

Pour que ce quartier ait une âme vivante, nous voterons oui à cet arrêté.

M. PERRENOUD : pour notre groupe, la qualité n'est pas réservée à une élite. Je pense que dans ce bâtiment, la qualité y est et doit être donnée à tous les enfants qui s'y rendront.

Toutefois, il y a deux ou trois petits détails qui me chagrinent. C'est le minimalisme concernant la piscine. On va faire le minimum possible, 24°, il aurait été agréable que les enfants puissent se baigner dans une eau un peu plus chaude.

Et quand on sait qu'un giratoire coûte Fr. 5 millions, Fr. 38 millions pour une école, ce n'est vraiment pas cher payé.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Nous espérons aussi que les enseignements ne seront pas tirés à la baisse. On va donner un moyen aux enseignants de tirer nos enfants vers le haut. J'espère qu'ils sauront respecter ce bâtiment.

Donc, le groupe UDC acceptera ce crédit de Fr. 38 millions.

M. ANNEN : tout d'abord rassurer le Conseiller administratif en charge des finances, le groupe PLR sait où sont les priorités. Nous n'allons pas demander à ce que les futurs élèves habitent sous des yourtes pour un budget à Fr. 220'000.--, décorée en rose par Pipilotti RIST.

C'est pour cela que nous accepterons ce crédit de Fr. 38'300'000.-- sur lequel nous nous sommes largement battus pour éviter les surcoûts.

Il est vrai que du point de vue financier, je préfère dépenser Fr. 38 millions pour une école, pour la formation de nos jeunes que, comme l'a laissé entendre M. MIZRAHI, on allait acheter des avions de guerre au niveau de la commune.

M. MATHIEU : sans en rajouter plus, insister sur le côté intercommunal de la construction de cette œuvre qui, si chaque commune avait dû construire le gabarit qu'il lui fallait, le coût aurait été beaucoup plus élevé par commune. Donc, il y a un mode de faire commun qui est à souligner et peut-être à perpétuer. Aller chercher des partenaires dans toutes les communes avoisinantes pour arriver à des projets intelligents comme celui-là.

Relever la qualité du travail qui a été fait entre les deux communes. Au tout début, sur la question Minergie ou pas Minergie, c'était un peu mal parti, mais on a réussi à se mettre d'accord.

Relever que c'est beaucoup plus qu'une école, comme l'a dit Mme CASUTT. On l'appelle école du Sapay, mais c'est un véritable centre du village pour une communauté de 3000 à 4000 habitants qui va être à la Chapelle-Les Sciers.

Et conclure sur quelque chose qui me semble également intelligent. C'est la façon de pouvoir construire au fur et à mesure que les gens arrivent et ne pas avoir un bâtiment brut qui ne sert à rien durant un moment.

Avoir pris en compte qu'on pouvait faire un peu plus que les nouveaux habitants qui vont arriver et que certains élèves qui sont dans les alentours puissent rejoindre cette école sans que l'on s'arrache les cheveux à les envoyer aux Palettes ou autres.

Je trouve que c'est un projet qui a été particulièrement bien pensé et je vous félicite.

M. FONTAINE : le MCG votera pour ce projet. M. MATHIEU l'a dit, on est très contents que, pour une fois, l'entente entre la Commune de Lancy et la Commune de Plan-les-Ouates se soit fait correctement.

On espère que le Conseil administratif fera le nécessaire pour que cela continue et on se félicite de cette future école.

M. MIZRAHI : je ne rebondirai pas sur les boutades de M. ANNEN et notamment sur la couleur « tram » de sa cravate...

Notre groupe soutiendra ce projet de nouvelle école, qui répond aux normes énergétiques, qui répond également aux normes d'accessibilité. Merci au Conseil administratif, en particulier

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

le Conseiller administratif en charge du dossier. Nous vous invitons à voter comme un seul homme, comme une seule femme, ce crédit.

M. BONFANTI : nous allons passer au vote de l'arrêté.

L'arrêté 12a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui (voir annexe).

b) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet :

- La disparition d'une place « handicapé » au chemin de la Caroline
- La fermeture de la route de la Chapelle durant les travaux du CEVA
- L'interdépendance entre les travaux de la commune et le planning du CEVA
- La pose du disque bleu pour la dépose des enfants en Sauvy
- L'accessibilité à l'école Internationale
- Le début des travaux sur le chemin des Palettes
- Le dossier sur la place du 1er août

Ces 7 sujets nous ont tenus en haleine jusqu'à la fin de la séance.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : le président de la commission des finances souhaite analyser et revoir la méthode de procédure budgétaire.

Un commissaire remercie le service financier pour son excellent travail fourni.

M. LANCE signale que la Commission des finances sera saisie en 2012 d'un projet de réorganisation de la CAP (caisse de prévoyance de la ville de Genève, des services industriels et du personnel communal). Il précise que chaque Conseil municipal des 45 communes genevoises devra se prononcer sur ces modifications.

13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. COULIN :

Monsieur le président du Conseil municipal,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs du public,

Si je quitte ce Conseil municipal, ce n'est pas que je ne m'y plais pas ou que je ne suis pas, ou plus en mesure d'assumer ma fonction de Conseiller municipal. C'est que je quitte la commune de Lancy. En fait, je quitte le canton de Genève et même la Suisse, Je m'en vais grossir les rangs d'une catégorie de population qui, selon certains, est la cause d'une grande partie de nos problèmes : j'ai cité les frontaliers.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Ceci dit, j'ai pris beaucoup de plaisir à siéger dans les commissions sociale, de la culture et de la sécurité, au moins autant que dans ce Conseil. Et j'y ai appris beaucoup de choses...

Sur le fonctionnement de nos institutions politiques d'abord. Parce qu'on ne sait pas instinctivement quels sont les pouvoirs, les droits, les devoirs, des Conseillers municipaux ou administratifs. Parce que l'on arrive plein d'idées, combatif, mais qu'il faut se rendre à l'évidence, rien n'est possible sans ce sacro-saint consensus helvétique. Il est inutile de considérer l'autre ou les autres comme des adversaires ou des ennemis. Car dans ce cas, on n'est victorieux que quand on écrase les autres. Or, ce qui fait la richesse du débat politique, c'est la diversité des idées qui s'y expriment.

Ensuite, j'ai appris sur la commune dans laquelle je vis, pendant quelques jours encore, car n'ayant pas exploré le territoire municipal dans son ensemble, j'ai découvert des chemins de traverse, des lieux de culture ou de rencontre, que je n'aurais probablement pas été amené à voir si je n'avais pas pris cet engagement de Conseiller municipal. Et je ne parle pas de la multitude d'associations actives à Lancy...

Et puis, j'ai appris que je me trompais. Il y a une maxime que j'ai toujours abhorrée : la fin justifie les moyens. Car jamais je n'ai pensé que tout était permis afin d'arriver à son but. Mon jugement sur ladite maxime a quelque peu évolué, car s'il y a bien un domaine où la fin justifie les moyens, c'est la politique. En effet, je pense, un peu naïvement peut-être, que ce que nous voulons tous, c'est le bien-être de nos concitoyens et pour ce faire, chaque formation politique, telle une sorcière, à sa propre formule magique. La fin justifie donc bien les moyens, le but recherché étant le même. Du moins je le crois et l'espère...

Enfin, j'ai appris sur plein d'autres choses encore. Ce qui me fait dire que quelle que soit l'origine de notre engagement politique, il ne faut en aucun cas croire que nous avons la science infuse sur ce qu'il y a de mieux pour la commune ou ses habitants, ni sur la méthode à utiliser pour arriver à nos fins.

La fin, c'est sur ce mot que je terminerai. Car selon la façon dont il s'écrit, s'il se prononce de la même manière, il ne signifie pas forcément la même chose. J'espère donc que vous n'avez pas trop faim, car ce n'est qu'un léger en-cas auquel je vous convie, avec votre permission, dans notre, pardon, dans votre carnotzet, une fois ce Conseil municipal terminé.

L'assemblée applaudit.

M. PERRENOUD : il y a quelques séances, j'ai demandé quel était le pourcentage de cambriolages, car il y a une hausse des cambriolages à Lancy. On m'a répondu en séance de commission, sous couvert de la confidentialité. Je ne peux donc pas donner les chiffres.

Par contre, le canton de Vaud les a donnés, avec l'hiver la nuit se prolonge et les cambriolages ont augmenté.

Je réitère ma question, car le public est là et cela peut intéresser tous les citoyens de notre commune. M. LANCE, les cambriolages, les vols, etc. ont-ils augmenté ou pas. J'aimerais une réponse sans le couvert de confidentialité.

M. FAVRE : j'aimerais que le Conseil municipal prenne congé ce soir de M. Jean-Louis BREDA. Cela fait 42 ans qu'il fonctionne au sein de la Commune. On a tous apprécié son charisme, sa disponibilité, son savoir-faire. Cela a été quelque chose d'extraordinaire. Il va nous manquer. Le PDC tient à faire un geste pour le remercier.

L'assemblée applaudit. M. BREDA remercie l'assemblée et souhaite de bonnes fêtes à tous.

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

M. MATHIEU : au mois de mai 2011, le dernier Conseil municipal de l'ancienne législature votait comme un seul homme la phrase « *la création d'un contrat de quartier, particulièrement dans le quartier des Palettes* ». J'aimerais savoir où on en est. Je souhaite aussi d'excellentes fêtes de fin d'année à tout le monde.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je voulais saluer les mesures provisoires prises à la place des Ormeaux pour signaler les différences de déclivité entre les niveaux.

Je m'inquiétais par contre fortement de la pente qu'il y a en haut de cette place, à gauche de la pharmacie, quand on va en direction de l'entrée du parking Louis-Bertrand, qui est vraiment très raide. Déjà par temps pluvieux, elle est glissante. Je n'ose pas imaginer ce qui va se passer quand ce sera légèrement verglacé. L'étude pour l'installation d'une petite rampe à ce niveau me paraîtrait extrêmement pertinente.

Par ailleurs, je voulais également saluer le nouveau design du site Internet communal, en tout cas très présent. On se réjouit de s'y balader et d'en découvrir les subtilités. Bonnes fêtes à tous.

M. VINCENT : puisque l'on parle de nos fabuleuses places lancéennes, il y en a une qui me tient à cœur, comme vous le savez, c'est la place du Premier-Août. Il y a deux mois, j'avais posé un certain nombre de questions. Puisqu'on arrive en fin d'année, je voudrais savoir où nous en étions.

Mme PENTZKE : je prends quelques minutes pour rendre un hommage aux femmes, puisque c'est la dernière séance de l'année 2011.

L'année 2011 a été une année importante de commémorations dans l'histoire des femmes suisses ; c'est pourquoi, nous tenons ici à mentionner :

- Les 100 ans de la journée internationale des femmes (décrétée au Congrès des femmes socialistes à Copenhague en 1910 et célébrée dès 1911)
- Les 40 ans du droit de vote des femmes suisses (votation populaire du 7 février 1971)
- Les 30 ans de l'article constitutionnel sur l'égalité (votation fédérale du 14 juin 1981, 60% de oui)
- Les 20 ans de la journée de grève des femmes dans toute la Suisse (le 14 juin 1991, la manifestation genevoise réunissant 5'000 personnes)
- Les 15 ans de la loi d'application de l'égalité (Leg, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1996)

Nous souhaitons aujourd'hui, dans l'enceinte de notre Conseil municipal, rendre hommage aux femmes lancéennes anonymes, qui ont contribué à l'essor de notre commune durant 225 ans, dans le silence et la discrétion pour l'immense majorité d'entre elles.

Grâce à l'association Lancy d'Autrefois, nous avons découvert ou redécouvert deux femmes magnifiques : Madame Marie-Louise Déthiollaz, dite « Zinette », tenancière de l'Auberge des Communes-Réunies, sans doute la femme la plus populaire de Lancy, aimée et appréciée de tous et Madame Fanny Cauderey, dite « Mademoiselle Fanny », fondatrice de « La Maternelle », en 1929, une institution privée qui avait pour vocation de secourir l'enfance déshéritée. Cette femme au grand cœur a mis sa maison et son domaine de La Chapelle à disposition de cette fondation et puis de l'Armée du Salut qui en prit la relève jusqu'en 1951, lorsqu'elle vendit son bien à 80 ans.

Mais il ne faut surtout pas oublier les lancéennes d'aujourd'hui qui donnent de leur temps bénévolement à notre population en soutenant une grande diversité d'activités, toujours dans

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

l'anonymat, avec un grand cœur, pour le bien de nos enfants, de nos aîné/es, ainsi que pour les personnes moins favorisées.

Elles méritent, elles aussi, notre reconnaissance. Merci de votre attention. Bonnes fêtes de fin d'année.

M. FLURY : sans vouloir couper la parole à M. LANCE, je voudrais apporter une réponse à M. PERRENOUD. D'après les chiffres fournis par la police cantonale genevoise, si on compare la période allant du mois de janvier à octobre 2010 à celle allant du mois de janvier à octobre 2011, les affaires de stupéfiants, les agressions, les vols, les cambriolages et les dommages à propriété, sont en augmentation de 10 à 30% environ sur la commune de Lancy.

M. RENEVEY : pour M. VINCENT, c'est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Commission des travaux.

Comme le veut la tradition, une tradition bien sympathique, j'aimerais adresser un petit mot à M. COULIN.

M. COULIN, vous êtes entré au Conseil municipal en novembre 2009. Jusqu'en 2011, vous avez été membre des commissions de la culture et des affaires sociales. Dès juin 2011, vous êtes devenu Président de la Commission des affaires sociales et membre des commissions de la culture et de la sécurité.

Nous retiendrons de vous une poigne de fer, un Conseiller municipal avec le sens du dialogue, très présent aux manifestations communales, n'hésitant pas à affirmer ses idées, mais dans le respect de l'autre, contrairement à un autre élu de ce même groupe politique.

Un très grand merci pour ce que vous avez apporté durant toutes ces années et bon vent pour la suite.

M. RENEVEY lui remet un cadeau.

M. BAERTSCHI : une réponse à M. MATHIEU. L'adoption du budget 2012 va permettre au Conseil administratif de se pencher plus en détail sur le contrat de quartier et nous sommes en train de chercher un chef de projet. 2012 sera l'année du contrat de quartier.

M. LANCE : M. FLURY a répondu pour moi. Je confirme que pour les cambriolages, M. PERRENOUD avait les statistiques remises lors de la dernière séance de Commission de la sécurité. 521 cambriolages en 2010 et à fin octobre 510 cambriolages à Lancy.

14) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR MICHEL DEDERDING (PLR)

M. BONFANTI : je prie notre Secrétaire, Mme REY, de bien vouloir lire la lettre de la Chancellerie d'Etat, concernant la démission de M. COULIN et son remplacement par M. DEDERDING.

Mme REY :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

Pour faire suite au remplacement de Monsieur Xavier COULIN, démissionnaire du Conseil municipal, démission effective au terme de la séance du 15 décembre 2011, je vous informe que Monsieur Michel DEDERDING accepte le mandat de conseiller municipal de la commune de Lancy.

En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, je vous prie de bien vouloir procéder à l'assermentation de l'intéressé lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Je vous saurais gré d'informer le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de ma considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service »*

M. BONFANTI : après lecture de la formule de prestation de serment, je vous prie de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets » :

*« Je jure ou je promets solennellement
d'être fidèle à la République du canton de Genève,
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. DEDERDING : je le promets.

M. BONFANTI : le Bureau se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 23h45

La Secrétaire :

Louise REY

Le Président :

Damien BONFANTI

Séance ordinaire du 15 décembre 2011

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme MEYER-CHANSON, Présidente de l'Association des Passereaux : votre Conseil discute depuis plus de 4 ans du PDQ des Semailles. Pendant ces 4 ans et malgré nos demandes répétées, nous n'avons pu être reçus par la commission qu'il y a une dizaine de jours, M. HAAS l'a rapporté tout à l'heure.

L'enquête publique pour le Plan directeur de quartier a été lancée le 9 décembre, avec un délai de retour au 13 janvier, en pleine période de fêtes de fin d'année.

Or, même chez ceux qu'on nous présente toujours comme le grand méchant DCTI, on accorde des semaines supplémentaires pour les fêtes de Noël, à témoin ce plan directeur de quartier de la Concorde à Vernier, déposé le même jour que le nôtre, qui a un délai au 3 février.

A témoin aussi les plans localisés de quartier qui seront déposés demain par le Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) sur notre secteur qui ont un délai au 25 janvier.

Souhaitant aussi avoir de bonnes fêtes de Noël, pouvons-nous demander au Conseil administratif un report au 25 janvier du délai de retour de l'enquête publique sur le plan directeur de quartier des Semailles.

M. BAERTSCHI : vous pouvez demander, et nous demanderons.

Mme MEYER-CHANSON : apparemment, c'est un délai qu'a fixé la Commune et de nouveau le DCTI donne des semaines supplémentaires. Quand pouvons-nous avoir la réponse ?

M. BAERTSCHI : attendez que la lettre parte. J'espère qu'ils ne sont pas en vacances jusqu'au 12.